

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE



RAPPORT  
2014





# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Sommaire .....  | 1  |
| Edito .....   | 3  |
| Premier bilan des projets présentés dans les rapports précédents.....   | 5  |
| 1. Finalité 1 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations .....                     | 5  |
| 2. Finalité 2 : dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ..... | 17 |
| 3. Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains.....   | 29 |
| 4. Finalité 4 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources .....                              | 43 |
| 5. Finalité 5 : lutte contre le changement climatique.....  | 55 |
| Deux politiques au service du développement durable.....  | 67 |
| 1. Politique de l'eau .....   | 67 |
| 2. Politique du logement et de l'habitat .....  | 70 |
| Projets 2014 .....  | 73 |



# Edito

Solidarité, développement économique, bien-être et bien-vivre, soutien aux cultures, biodiversité, autant d'axes politiques que le Département promeut en matière de développement durable.

L'acte fondateur de ces choix a été le lancement de notre Agenda 21 en mars 2009. A partir des enjeux issus du diagnostic territorial effectué, une soixantaine d'orientations ont été définies. Ces orientations n'impliquent pas seulement le Conseil général mais l'ensemble des acteurs du département, qu'ils soient économiques, sociaux, associatifs...

Le développement durable n'est pas une compétence obligatoire pour le Conseil général. Néanmoins, j'ai souhaité qu'il soit pris en compte de manière systématique, et, qu'il devienne, de fait, non pas une compétence mais un automatisme pour nos agents.

Pour que notre action en la matière soit une réussite, il faut une appropriation et une implication de tous. Cela nécessite d'adapter en conséquence notre gouvernance. Nos politiques sont de plus en plus définies et élaborées dans le cadre d'une concertation allant au-delà du simple cercle des experts et des professionnels de la question posée.

Pour que cette gouvernance soit efficiente, il est primordial d'insuffler de la transversalité au sein même de notre institution. Nos agents s'y emploient, ce qui ne fait qu'améliorer, par l'application des regards croisés, nos approches.

Le Département assure avant tout des missions de service public. La transversalité et la gouvernance sont des vecteurs qui participent à la valorisation du travail collectif et à la qualité des services rendus aux Périgordins.

Répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures, telle est la définition du développement durable. Cela implique que nous mesurons notre politique en développant notamment une culture de l'évaluation.

Cette 4<sup>ème</sup> édition est l'occasion de faire un point sur l'ensemble des actions et des projets que tous les services élaborent et conduisent en la matière. Vous y trouverez aussi une série d'indicateurs qui permettent de mesurer l'impact de nos choix. Ce bilan inscrit donc notre politique de développement durable dans une visée dynamique et évolutive.

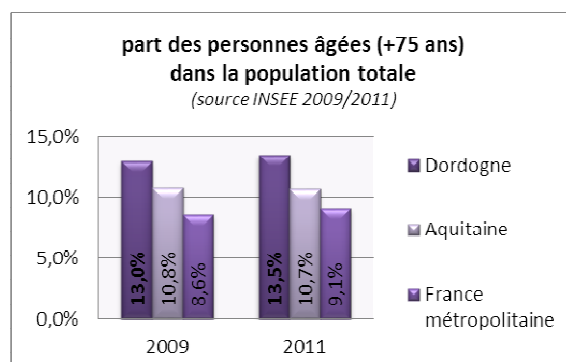
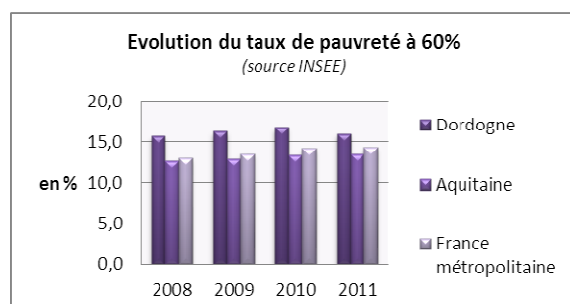
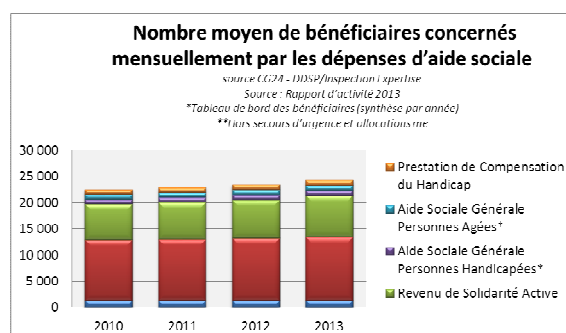
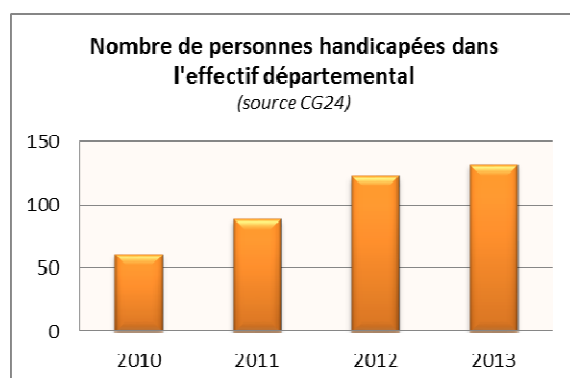
**Bernard CAZEAU**  
**Président du Conseil général**  
**de la Dordogne**





# Premier bilan des projets présentés dans les rapports précédents

## 1. Finalité 1 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



|  |    |
|--|----|
| Programme d'Intérêt Général PIG pour le logement indigne .....                       | 6  |
| Téléassistance aux personnes âgées et handicapées .....                              | 7  |
| Convention culturelle cantonale .....  | 8  |
| NRAZO nœuds de raccordement des abonnées en zones d'ombres .....                     | 9  |
| Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées.....                            | 10 |
| Plan départemental de l'Habitat .....  | 11 |
| Haut Débit.....  | 12 |
| Projet culturel en établissement .....   | 13 |
| Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle..... | 14 |
| Clubs de prévention.....   | 15 |

# Programme d'Intérêt Général PIG pour le logement indigne

En 2009, la part de logement indigne correspondait à environ 6 % des logements permanents disponibles. Durant trois ans (2009-2012), le Conseil Général a conventionné avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) afin de réduire cette part sur le département.

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) a permis au Conseil général de participer financièrement et ainsi de majorer les aides attribuées par l'ANAH. Mais ce programme ne s'est pas cantonné à l'attribution d'une subvention dans le cadre de travaux de réhabilitation de logement : il comportait un volet d'accompagnement et d'animation dédié aux propriétaires (occupants ou de locatifs). Cette mission a été réalisée par le PACT Dordogne. Cet organisme apporte des conseils techniques répondant aux besoins des propriétaires, procure une aide à la recherche des financements adaptés, et assure le montage et le suivi technique, social et administratif du projet. Le PACT Dordogne a aussi pour mission de signaler les logements insalubres ou très dégradés.

Ce PIG visait plusieurs objectifs : l'amélioration des logements et des conditions de vie des locataires et des propriétaires occupants – l'augmentation et la diversification de l'offre de logements locatifs de qualité – la lutte contre la précarité énergétique – le maintien de charges fixes adaptées au faible revenu des ménages.

Un PIG « Lutte contre l'habitat indigne et non décent » sera relancé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour 4 ans. Les objectifs demeurent similaires : repérage des logements, conseils, assistances et aides financières aux propriétaires, suivi des réhabilitations de logements.

La procédure de recrutement du prestataire chargé du suivi animation du dispositif est en cours.

La maîtrise d'ouvrage du programme est assurée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, avec le soutien financier et technique du Département de la Dordogne, de l'Anah, de l'Etat et de la MSA Dordogne – Lot et Garonne.

## ***Indice de gouvernance***

*Convention financière et partenariat technique*



# Téléassistance aux personnes âgées et handicapées

Cela fera trente ans en 2017 que la téléassistance existe en Dordogne. 2017 marquera aussi la date de fin de l'actuelle Délégation de Service Public confiée aujourd'hui à l'association locale Cassiopéa par le Conseil général. Ce service de téléassistance est destiné à toute personne, bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation Compensatrice Handicap (PCH) et dont l'état nécessite le soutien d'une téléassistance.

En 2002, on dénombrait 210 personnes qui bénéficiaient de ce service départemental. A ce jour, ce sont près de 2 000 personnes vulnérables, dans le département, qui sont reliées quotidiennement à la centrale d'écoute basée à Périgueux. Chaque appel est évalué et en fonction de la situation, l'opérateur apaise, prévient des proches ou fait intervenir des secours.

Cette téléassistance est permanente mais ne se résume pas à une simple assistance téléphonique d'urgence ou d'écoute. Le prestataire assure des permanences mensuelles sans rendez-vous dans 6 communes de la Dordogne ainsi que des points-info à la demande du bénéficiaire sur l'ensemble des cantons. Il intervient aussi à domicile pour des conseils techniques et des visites de convivialité. Le lien avec l'extérieur ne se limite donc pas à la simple télécommande dont dispose le bénéficiaire à son domicile.

Ce service n'est pas gratuit mais est financé par l'APA ou la PCH. Une somme modique, fonction du ticket modérateur, est demandée à l'utilisateur.

Cette téléassistance participe au « bien vieillir chez soi » et a une place non négligeable dans l'action départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

## **Indice de gouvernance**

*Transversalité entre services : Cahier des charges de la DSP rédigé par les pôles de la DDSP*

# Convention culturelle cantonale

Les premières conventions ont été paraphées en ? Elles s'appuient sur les orientations et les axes du Schéma départemental de la Culture, qui est toujours d'actualité. Ce dernier a été réalisé en ? Néanmoins le schéma ne vise pas à appliquer un modèle de développement et de soutien culturel identique sur chaque canton. Les conventions sont dissemblables. Elles reposent avant tout sur un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs territoriaux (artistes, bibliothèques, cinémas, associations, compagnies, élus...). Suite à cette séance plénière cantonale, des réunions en co-animation avec l'Agence Culturelle Départementale se déroulent. Elles permettent d'approfondir la concertation et de mieux affiner la logique culturelle locale. Cette fédération d'initiatives génère une synergie sur le canton et accroît l'attachement identitaire au sens positif du terme. Ces conventions contribuent à la fois à la transmission, à la tradition et à l'intégration.

Ce temps de partage est essentiel pour une appropriation de l'ensemble des acteurs de cette convention. Cependant, le service demeure attentif à ce que toutes les formes d'expression artistiques et culturelles puissent figurer dans la convention. L'objectif demeure que la culture soit accessible à/pour tous et au plus près de chez soi. En fonction des dynamiques locales et territoriales, des disparités d'offre existent que le Conseil général tente de corriger en s'appuyant sur d'autres outils complémentaires comme par exemple le schéma d'enseignement artistique.

Ces conventions sont un outil de soutien à l'œuvre et à la création. Elles assurent la présence et le maintien de troupes de comédiens, de musiciens, de plasticiens, de techniciens du spectacle... Elles contribuent à l'économie du spectacle dans son ensemble.

## ***Indice de gouvernance***

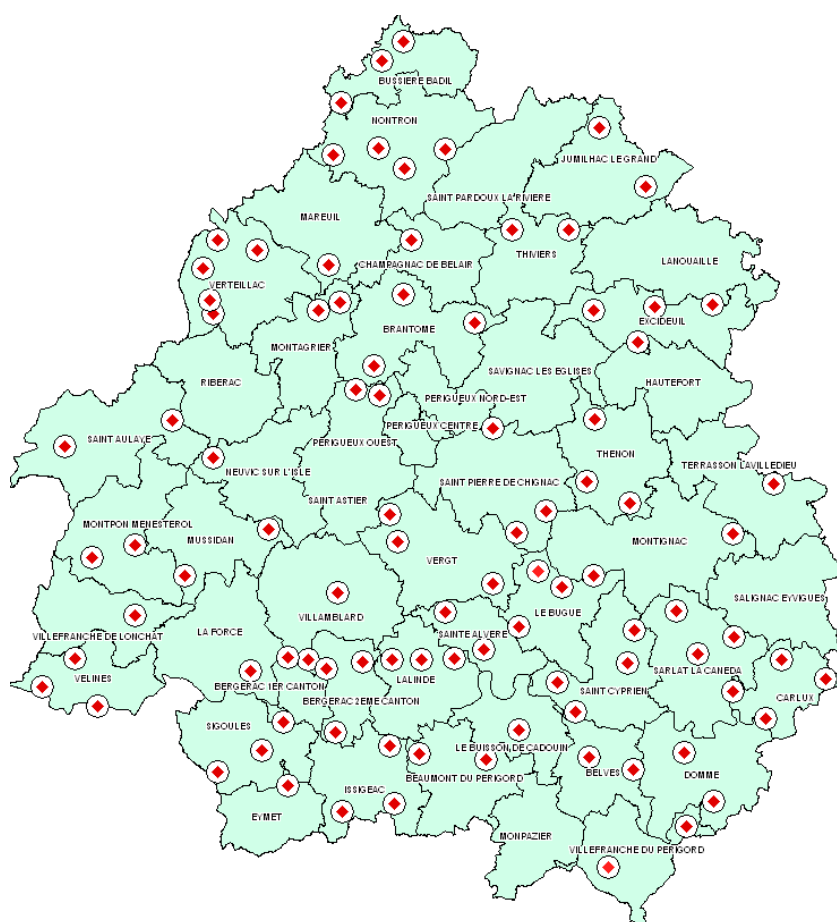
*Concertation avec acteurs locaux et réunions avec les centres culturels*

# NRAZO nœuds de raccordement des abonnés en zones d'ombres

Initié en 2009 afin de permettre un accès à internet sur l'ensemble du territoire (objectif à 98%), le Conseil général a fait le choix d'investir dans des Commutateurs téléphoniques Zone d'Ombre (NRA-ZO) permettant d'élargir la couverture de l'ADSL.

Il a été défini 92 « nœuds » pour desservir et améliorer la couverture en haut débit de 15.000 habitants et 50 entreprises.

Le bilan est très positif puisque les objectifs ont été atteints : les 92 nœuds ont été réalisés permettant de relier 15.000 abonnés. Parmi ces nœuds, 13 étaient connectés directement au réseau par fibre optique.



Ces travaux ont eu lieu sur la période 2009-2012, engageant un budget de 10,5 M€.

Cette opération est aujourd'hui terminée et c'est désormais une phase nouvelle qui est engagée, à savoir l'amélioration du système, avec notamment l'accès au très haut débit. Pour cette nouvelle phase, le relais va être pris progressivement par le syndicat mixte Périgord Numérique, structure créée pour le développement du très haut débit.

Une tranche de travaux est d'ores et déjà prévue, fin 2014/début 2015, avec le syndicat mixte Périgord Numérique pour doubler le nombre de nœuds directement reliés par la fibre optique.

## Indice de gouvernance

*Maîtrise d'ouvrage directe, projet d'un service*

# Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées

Les communes de la Dordogne de moins de 3.000 habitants ne disposent pas de moyens humains et techniques pour se mettre en conformité avec la loi de 2005 visant à l'accessibilité de l'ensemble de leurs édifices publics. Depuis juillet 2008, cela a amené le Conseil général à proposer des diagnostics sur l'ensemble des cantons.

Une procédure d'appel d'offre a été organisée, c'est la société Accessmètrie qui a remporté ce marché. Ces diagnostics permettent d'établir la nature des travaux à réaliser pour être en conformité. A l'issue de cette étude, les communes sont libres d'engager ou non les travaux préconisés. Si elles optent pour leur réalisation, elles peuvent bénéficier d'une aide spécifique du Conseil général.

Tous les cantons concernés ont été diagnostiqués. La dépense totale engagée pour les diagnostics s'est élevée à environ 570.000 €.

Le programme de financement des travaux se poursuit au fur et à mesure des demandes présentées par les communes. A ce jour, le Département a engagé près de 820.000 € pour accompagner 101 communes dans leurs investissements.

## ***Indice de gouvernance***

*Cahier des charges du marché rédigé par le service*

# Plan départemental de l'Habitat

Ce plan a été établi pour la période 2012-2017 dans le cadre d'un co-pilotage avec les services de l'Etat. Les objectifs sont prédéfinis : établir des orientations – assurer une cohérence territoriale et sociale – prendre en compte des besoins de logement dans les documents d'urbanisme – mettre en place dispositif d'observation.

Le diagnostic a été partagé avec les élus et l'ensemble des acteurs de l'habitat. Ce travail collectif a permis de définir trois thématiques prioritaires :

- Habitat et territoire : avec près de 28 000 logements vacants, la question se pose sur l'attractivité du parc ancien et des centres bourg. De même, une réflexion doit être soutenue sur la manière d'enrayer le mitage dû à la construction neuve à partir des outils de planification existant.
- Habitat et population : 32 % des périgourdiens ont plus de 60 ans. Cette population a des demandes évoluant avec la perte d'autonomie physique. Cette perte peut conduire à renforcer leur isolement. D'autres personnes (jeunes, saisonniers...) ont des demandes spécifiques auxquelles le territoire a du mal à répondre efficacement. Il est donc important de concevoir des rénovations ou des logements neufs qui s'adaptent le mieux en fonction des spécificités territoriales aux caractéristiques des typologies de population.
- Habitat et développement durable : la Dordogne conjugue deux particularités. Un parc de logement vieillissant (plus de 60 % a été construit avant 1974) et des revenus par foyer les plus faibles d'Aquitaine. Ces deux vecteurs ont pour effet d'accroître la précarité énergétique des occupants. La rénovation et la construction de logement permettant une réduction des charges et une augmentation de la solvabilité des ménages constituent une priorité.

Le PDH n'est pas un document figé, il peut être réajusté en fonction des évolutions constatées et portées par l'Observatoire Départemental de l'Habitat qui est l'outil ressource du plan.

Dans le cadre de ce plan, une étude a été lancée fin 2013 par la DDT24 pour localiser les besoins en logements sociaux des territoires. Les résultats attendus en 2015 permettront de mieux intégrer cette problématique dans les documents d'urbanisme.

Le CG 24 est associé au suivi de l'étude et y contribue techniquement, par le biais notamment des données de l'observatoire départemental de l'habitat.

## **Indice de gouvernance**

*Comité de pilotage, comité technique d'animation et des groupes de travail thématiques.*

# Haut Débit

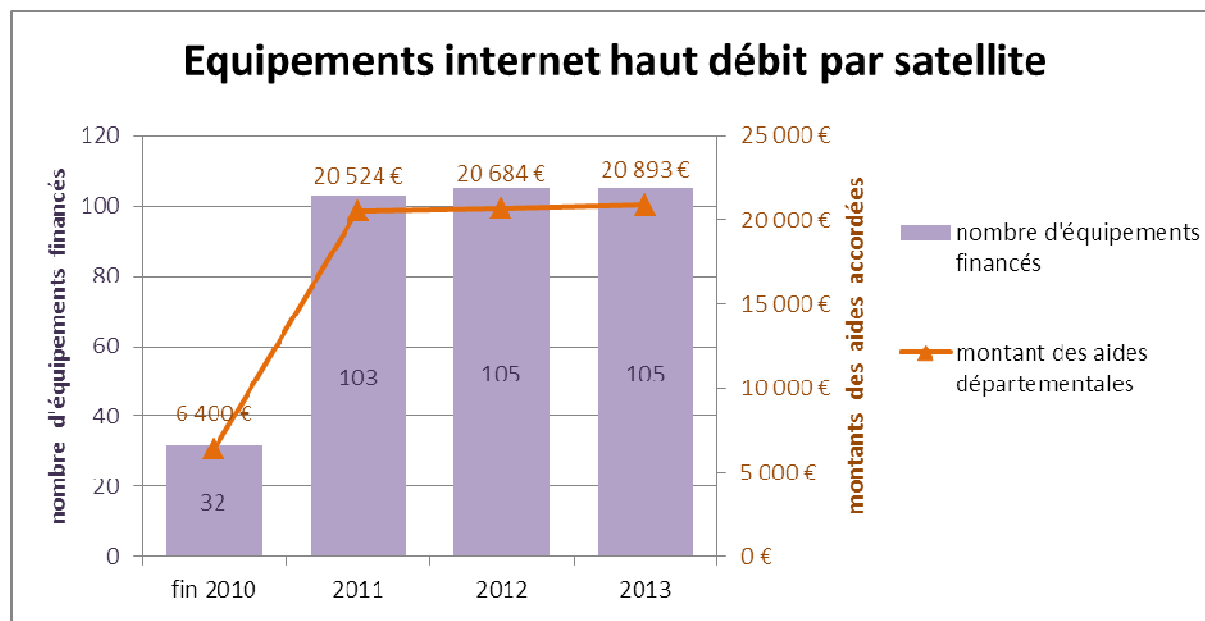
Compte tenu du territoire, certaines zones ne sont pas encore couvertes par des réseaux filaires ou hertziens pour l'accès internet haut débit.

Le Département, dès 2010, a mis en place une aide aux particuliers et aux entreprises pour l'acquisition d'équipement internet haut débit par satellite.

Ce projet est mené en transversalité entre deux services : gestion administrative et pilotage par le service de l'aide aux communes et vérification technique par les services de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

Depuis son lancement en 2010 jusqu'à l'été 2014, cette opération a permis de programmer plus de 400 dossiers, pour un montant total de près de 80.000 €.

La demande reste stable sur les trois dernières années avec une enveloppe budgétaire d'environ 20.000 € par an, ce qui ne justifie pas une modification du projet.



## **Indice de gouvernance**

*Co-pilotage par deux services*

# Projet culturel en établissement

Cette initiative culturelle est inscrite dans l'Agenda 21 : renforcer les projets artistiques et culturels favorisant les publics éloignés de la culture (socialement, géographiquement). Elle repose sur un appel à projet. Le cahier des charges a été défini conjointement par le pôle culturel, le pôle personnes âgées, le pôle personnes handicapées ainsi que l'Agence Culturelle.

Pour répondre à cet appel à projet, les établissements qu'ils soient pour adultes handicapés ou d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, doivent co-construire leur projet avec des acteurs culturels locaux. L'initiative peut aussi revenir aux acteurs culturels. Le projet doit répondre à certains critères : la création doit impliquer les résidents et elle doit déboucher sur une production artistique. Cette production doit être présentée au public local. Autrement dit, le spectacle n'est pas exclusivement réservé aux familles et aux résidents. Ce projet a des multiples facettes puisqu'il s'inscrit dans une volonté de mieux faire comprendre le handicap et la dépendance, de mieux les faire accepter au-delà des proches et de contribuer à l'épanouissement des résidents.

L'ambition pour 2014 était de parvenir à soutenir 6 projets (3 en établissements pour adultes handicapés et 3 en EPHAD) :

Secteur handicap :

- Résidences de l'Isle / Les Arts Nonymes - Ana Maria Uteau (arts du cirque)
- Foyer La Peyrouse / Cie Nom'na (musique et expression)
- Foyer d'accueil médicalisé de Monpazier / Cie L'œil lucide (film documentaire de création)

Secteur personnes âgées :

- EHPAD de Lanouaille / Lydie Clergerie et Monique Burg (arts plastiques)
- EHPAD de Saint Cyprien / Sizoube (plasticienne)
- EHPAD de Neuvic sur l'Isle / Marie –Emilie Brun-Labrousse et Gérard Wissang (arts visuels et sonores)

Le but est de renouveler cette opération annuellement jusqu'à ce que ce type de démarche s'inscrive de fait dans les projets des établissements.

## ***Indice de gouvernance***

*Appel à projet coréalisé entre différents services du Conseil général et une structure para-départementale*



# **Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle**

Les 5 Centres de Planification et d'Education Familiale (Bergerac – Nontron – Périgueux – Ribérac – Sarlat) répartis sur notre territoire proposent des interventions collectives auprès des élèves des écoles primaires, collèges et lycées. Ce sont des actions collectives d'information et de prévention sur la sexualité, l'éducation familiale, la contraception et les infections sexuellement transmissibles. L'objectif recherché est de prévenir les grossesses non désirées, les Infections Sexuellement Transmissibles et d'aborder l'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes. Il s'agit surtout de préparer les jeunes à une vie affective et sexuelle épanouie et consentie, dans le respect de l'autre. Cela ne se limite pas à la transmission d'une simple information indispensable : elle s'accompagne de la mise en place d'outils permettant aux jeunes de devenir acteurs de leur sexualité, et par là même acteurs de leur propre prévention.

C'est l'occasion d'aller au-devant d'un public qui peut souffrir du regard des autres. Et c'est faire connaître un lieu (le CPEF) où les jeunes peuvent se rendre en toute discrétion et s'exprimer en toute confiance.

Un des objectifs est d'ailleurs d'élargir l'opération en s'adressant davantage à un public non-scolarisé qui n'a pas un accès facilité aux professionnels de santé comme le sont les infirmières des collèges et des lycées. Ainsi, des actions en direction des foyers pour personnes handicapées et des foyers d'accueil de jeunes sont programmées. Néanmoins, en 2013, cette activité n'a pu se faire en raison de problèmes d'effectifs.

## ***Indice de gouvernance***

*Partenariat avec l'Education Nationale et l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé)*

# Clubs de prévention

Dans le cadre de sa politique d'aide sociale à l'enfance, le Conseil général a défini en 2013 une charte de prévention spécialisée afin d'encadrer aux mieux les actions engagées en la matière. Cette charte :

- précise le public cible prioritaire (les 12-18 ans fragilisés) ;
- rappelle que les structures doivent s'appuyer sur le « travail de rue » pour repérer les adolescents errants et déscolarisés ;
- fixe les attentes en termes de pratique professionnelle et de déontologie.

Toutes les structures départementales désireuses d'animer des clubs de prévention se doivent d'accepter et de parapher cette charte.

Le mandat qui leur est alloué est collectif et doit respecter l'anonymat du jeune ainsi qu'obéir à la libre adhésion de ce dernier. Aucun projet ne peut être engagé sans l'assentiment de ou des adolescents. Il est recommandé de s'appuyer sur les partenaires sectoriels et territoriaux pour trouver la meilleure solution aux problèmes individuels précis (médico-social, insertion professionnelle, sportif ou culturel...) ou bien pour bâtir un projet collectif.

La prévention spécialisée n'est qu'une étape, les projets d'accompagnement n'ont pas vocation à se pérenniser. En revanche, les structures doivent s'assurer qu'un relai soit effectif et identifié lorsque le ou les adolescents sortent de leur programme.

La Charte a été validée par 4 structures qui animaient déjà ces clubs auparavant : Mozaique, Le Chemin, l'Atelier et Itinérance.

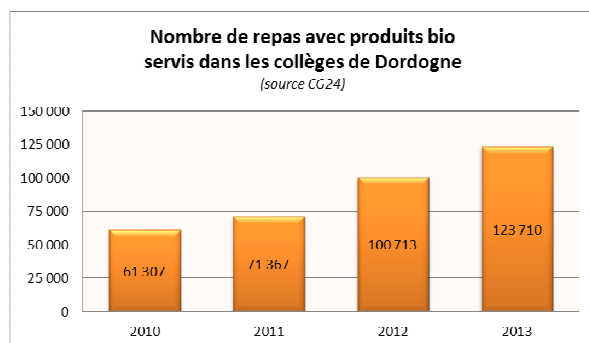
Cette charte a eu aussi pour effet d'affiner et de personnaliser les conventions bipartites signées entre le Conseil général et les structures. Les périmètres géographiques d'intervention ont été précisés et les actions spécifiées pour améliorer l'efficacité de ces clubs ainsi que leur suivi. L'objectif final demeure d'éviter une désocialisation d'une partie de la jeunesse périgourdine.

## **Indice de gouvernance**

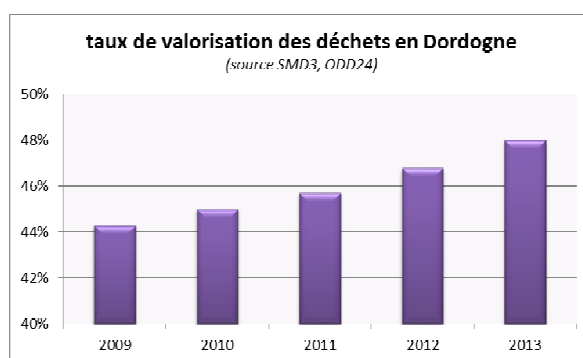
*Charte et convention entre le pôle ASE et les structures*



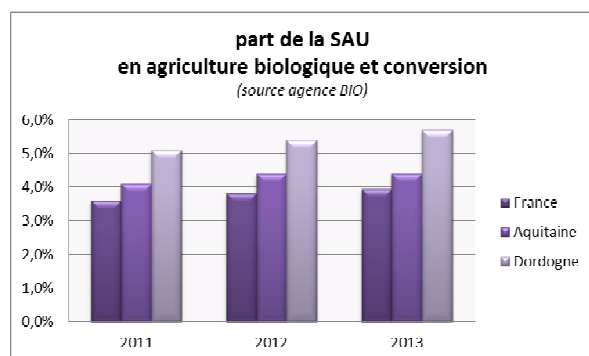
## 2. Finalité 2 : dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



**Consommation responsable**



**Gestion des déchets**



**Agriculture biologique**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Plan de prévention et d'optimisation des déchets.....</b>                                    | <b>18</b> |
| <b>Introduction du bio dans les collèges.....</b>   | <b>19</b> |
| <b>Epicerie solidaire .....</b>   | <b>20</b> |
| <b>Programme agriculture biologique, vente directe et circuits courts .....</b>                 | <b>21</b> |
| <b>Mise en place d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif .....</b>                        | <b>22</b> |
| <b>Réalisation d'un référentiel pour l'acquisition du mobilier .....</b>                        | <b>23</b> |
| <b>Plateforme d'échange informatique avec les acteurs institutionnels - Projet 2012 - .....</b> | <b>24</b> |
| <b>Lancement d'une filière Chanvre - Projet 2013 - .....</b>                                    | <b>25</b> |
| <b>Lutte contre le gaspillage alimentaire - Projet 2013 - .....</b>                             | <b>26</b> |
| <b>Pôle d'Excellence Rural PER Cuir - Projet 2013 - .....</b>                                   | <b>27</b> |

# Plan de prévention et d'optimisation des déchets

Suite à l'adoption en 2007 du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), le Conseil général s'est engagé dans une politique volontariste en matière de prévention (« comment produire moins de déchets ? ») et a élaboré un plan de prévention et d'optimisation des déchets : développement du compostage à domicile, opération stop pub sur les boîtes aux lettres, création de recycleries...

Ce plan a été adopté en 2009 après une large concertation et est adossé au PDEDMA.

En parallèle, le syndicat mixte départemental des déchets de Dordogne (SMD3) a contractualisé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), permettant de financer un programme d'actions de prévention sur le département.

La prévention revêtant désormais un caractère obligatoire, le PDEDMA devient un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Dans le cadre de cette nécessaire révision du plan, la concertation a été largement engagée avec la création de 6 ateliers thématiques, qui se sont réunis entre mars et juin 2013, dont un groupe « prévention et optimisation ».

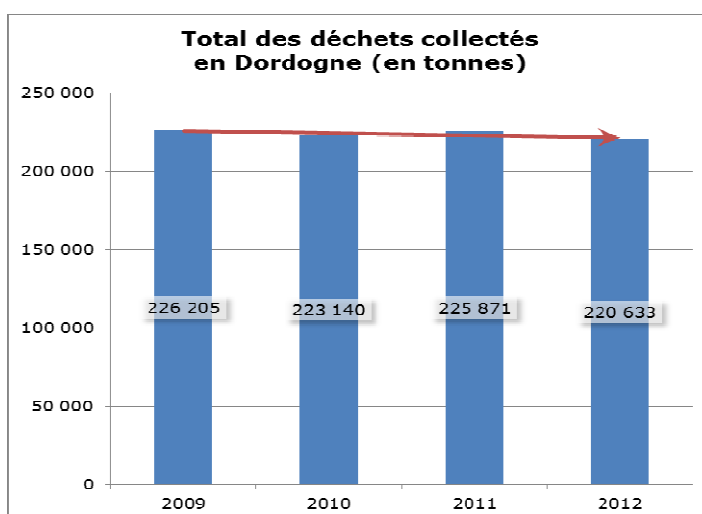
Quant aux actions de prévention, des incertitudes subsistent sur les financements avec le risque de disparition des aides de l'ADEME.

Les indicateurs choisis lors de l'élaboration du plan de prévention se sont avérés nombreux (78) et très complexes à réunir. La dernière collecte de données a eu lieu en 2012 sur les chiffres 2011. Aussi, il est proposé de simplifier le suivi de la prévention dans l'avenir et de ne retenir que quelques indicateurs, par exemple : nombre de recycleries, nombre de syndicat ayant mis en place la redevance spéciale, nombre de composteurs en pavillon, nombre de composteurs du groupement de commande, nombre d'unités de méthanisation).

L'objectif reste bien d'avoir le moins de déchets à collecter et donc à traiter. Les avancées sont visibles sur le territoire :

**Recycleries** (source service environnement CG24) : La Dordogne se démarque des autres départements d'Aquitaine avec la création en 5 ans de 4 recycleries ou structures similaires. De plus, 5 sont en projet (Lalinde, Montignac, Bergerac, tricycle pour les matériaux et Ribérac).

**Déchets ménagers collectés** (source ODD24, SMD3) : la tendance générale est à la baisse du tonnage de déchets totaux collectés, malgré un ressaut au 2011. Elle correspond à une période de crise économique, source de baisse de consommation et de baisse de production de déchets.



## Indice de gouvernance

### Ateliers participatifs

# Introduction du bio dans les collèges

Le Conseil général a mis en place un dispositif innovant à destination des 35 collèges dans lesquels le département a la responsabilité de la restauration. Ce dispositif propose d'accompagner financièrement les projets d'introduction d'aliments bio ou de confection de repas entièrement bio (jusqu'à 1 € par repas et par mois).

Le cahier des charges de l'opération a été établi à partir du travail d'un groupe associant aux élus et services du Département des représentants de principaux, de gestionnaires, d'infirmières scolaires et d'agents territoriaux des collèges intervenant en restauration. Il a été validé par l'Assemblée Départementale le 30 mars 2009.

Ce projet a été l'occasion de construire des partenariats avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, les associations Agrobio Périgord et Arbio Aquitaine ainsi que les Jardins d'Insertion.

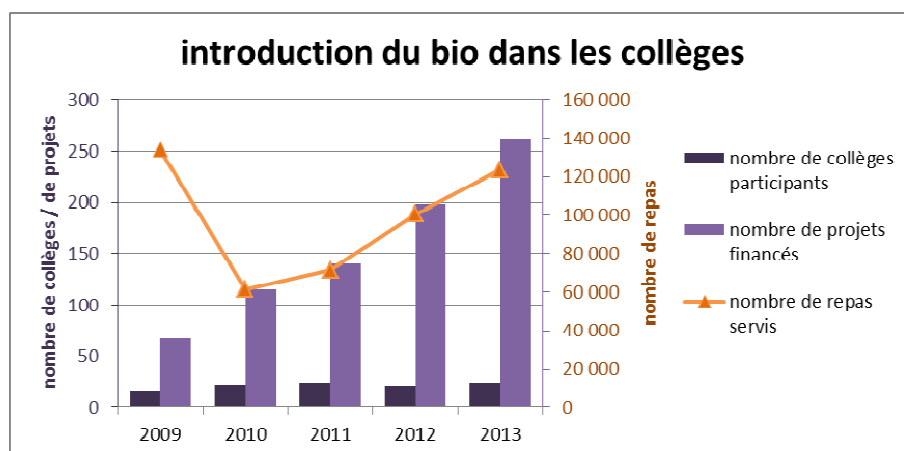
Depuis 2009, des contraintes ont été rencontrées concernant le surcoût lié au bio et la difficulté à mettre en place des repas entièrement bio et issus exclusivement de la production locale. De plus, les gestionnaires, les chefs et les agents intervenant en cuisine ont constaté qu'un travail plus important était nécessaire pour la conception de ces repas. Enfin, des difficultés sont apparues, liées au type de public et au calendrier scolaire.

Mais le projet a aussi connu de réelles avancées, avec des menus bio adaptés afin de limiter le surcoût, de réels progrès en matière d'approvisionnement en produits bio locaux dans les collèges, un investissement de l'ensemble des agents intervenant en restauration et des actions éducatives sur le bio menées par les collèges.

Aussi, le bilan 2009-2013 est positif :

- un nombre de projets transmis en nette augmentation (+280 %)
- des approvisionnements plus sûrs avec le développement des plateformes locales
- 31 collèges sur 35 ont participé à ce projet
- une introduction régulière du bio dans les collèges

Une réflexion est à mener sur l'évolution du projet en lien avec le réseau des chefs de cuisine mis en place en 2014. L'objectif à terme est d'amener l'ensemble des établissements à proposer des projets.



## Indice de gouvernance

Groupes de travail réunissant des partenaires multiples

# Épiceries solidaires

La première épicerie solidaire a ouvert en février 2010. Aujourd'hui on en dénombre 3, toutes concentrées sur l'agglomération périgourdine. Si l'objectif initial de les essayer sur la Dordogne a été revu, le principe lui n'a pas évolué. Il s'agit toujours de proposer aux individus et aux familles en situation de précarité des produits de consommation courante de qualité, locaux et abordables. L'attractivité du prix des produits n'est disponible qu'en raison de l'application de la solidarité. En effet, chaque client est adhérent à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui régit ces épiceries. La tarification des produits varie en fonction des revenus du coopérateur. Ainsi ce sont les prix payés par les personnes disposant de revenus suffisants qui permettent d'offrir des produits de qualité à des personnes qui auraient des difficultés pour y accéder.

Au-delà de la solidarité entre les périgourdins, ce projet permet de proposer un débouché pour des producteurs et des transformateurs locaux. Il concourt à offrir une nourriture plus saine et saisonnière permettant ainsi, de manière indirecte, aux familles de s'éloigner d'une alimentation trop riche en graisse et en sucre. Cet objectif est conforté par l'organisation d'atelier d'accompagnement autour du budget et de la cuisine.

Ces épiceries ont une vocation sociale en termes d'emplois. Les travaux dans ces épiceries ont été effectués par des entreprises d'insertion. Sont employés dans ces épiceries des bénéficiaires des minima sociaux.

Des retombées indirectes en matière d'emploi chez les fournisseurs et donc de développement économique local sont à prendre en considération.

## ***Indice de gouvernance***

*Conseil d'administration de la SCIC ouvert à tous les adhérents*



# Programme agriculture biologique, vente directe et circuits courts

En vue de compléter la politique agricole du Département structurée en filière, le Conseil général a initié une politique plus transversale avec la définition de programmes permettant de répondre aux exigences d'une agriculture durable et en phase avec son territoire.

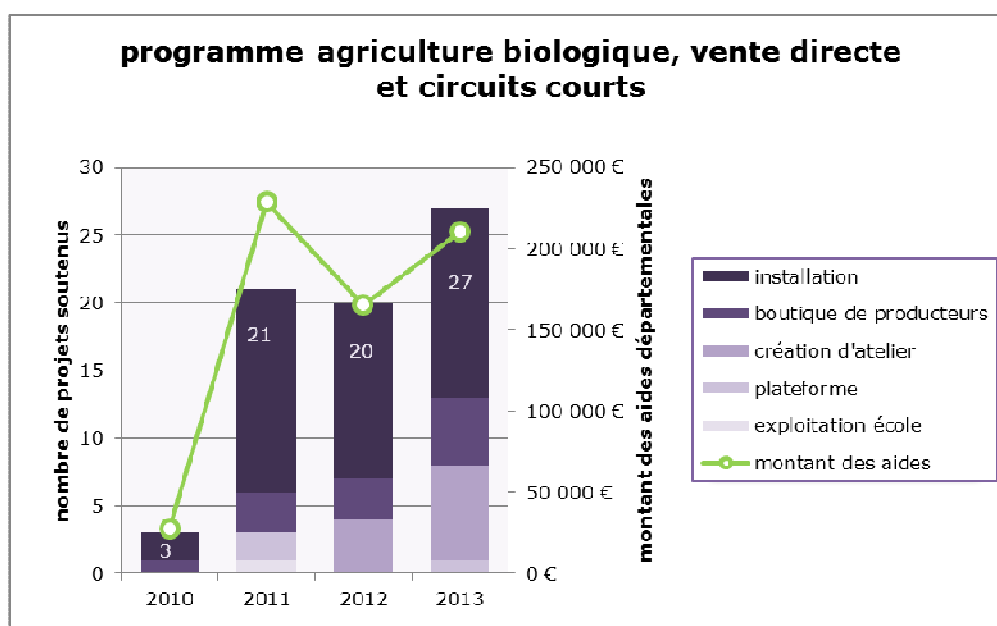
Fruit d'un long travail d'échanges entre les services du Département et les représentants de l'ensemble des professionnels agricoles, le programme agriculture biologique, vente directe et circuits courts s'inscrit dans une perspective conjointe :

- de développement économique (conserver une valeur ajoutée sur le département),
- de développement social (garantir aux agriculteurs un prix rémunérateur
- et de développement environnemental (agriculture respectueuse des sols, de l'eau, des consommateurs et priorité affichée à l'agriculture biologique).

De nombreux dossiers ont été soutenus dans le cadre de ce programme : 71 projets ont été aidés en 4 ans (2010-2013).

Fin 2013, 12 boutiques de producteurs, 3 plateformes et 55 installations avaient pu bénéficier de ce programme sur le territoire départemental. Les projets accompagnés dans le cadre de ce programme sont en majorité des installations ou création d'ateliers en maraîchage et en agriculture biologique (respectivement 67% et 83% des projets programmés au 30 août 2014).

Suite à la mise en place de ce programme en Dordogne, le Conseil Régional a adopté un dispositif similaire sur l'ensemble de l'Aquitaine montrant ainsi que le territoire avait su construire une politique très innovante.



## Indice de gouvernance

Comité de pilotage avec les institutionnels et les professionnels

# Mise en place d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Dès avril 2010, l'antenne locale de la chambre d'agriculture, le CRDA du Périgord Noir, se charge de mettre en relation les restaurants scolaires de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et les producteurs locaux. Une plateforme virtuelle est testée pendant 20 mois sur le territoire et attire de nombreux producteurs locaux et d'autres collectivités.

L'expérience est concluante et conduit à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à l'échelle départementale, la SCIC « Mangeons 24 ! » en septembre 2011.

Cette société a des objectifs :

- économiques : soutenir l'agriculture locale et durable avec un retour de la valeur ajoutée sur l'exploitation et structurer une filière légumes ;
- environnementaux : développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits à faible impact environnemental (agriculture biologique, agriculture raisonnée, produits de saisons...), soutenir les pratiques plus respectueuses de l'environnement et réduire les kilomètres parcourus par les produits ;
- sociaux : renforcer la dynamique et les liens entre les acteurs du territoire, améliorer la qualité des repas et tenir compte des impacts de la qualité des aliments sur la santé.

Une plateforme de centralisation et livraison a été créée en mai 2012 pour desservir le Périgord Noir. En 2012, avec plus de 30 fournisseurs et 32 clients (dont la plupart - 78% - a un rythme basé sur le calendrier scolaire) les indicateurs sont plutôt intéressants :

80% des clients sont livrés au moins 1 fois/semaine durant le calendrier scolaire ;

Une moyenne de 23kg de produits est livrée par livraison et par établissement ;

Un élargissement aux produits carnés a été contractualisé en 2014 avec Arcadie Thiviers et Ribérac.

## ***Indice de gouvernance***

### *Membres institutionnels*

# Réalisation d'un référentiel pour l'acquisition du mobilier

En 2013, l'introduction de la norme liée à la responsabilité sociétale des entreprises (Norme Office Excellence Certifié NF) est venue renforcer les clauses de développement durable (NF environnement) et le label « sécurité Confortique » qui assure une qualité de fabrication du mobilier.

Ces obligations réglementaires mais aussi un souci de gestion du matériel plus économe ont amené le service de l'intérieur à réaliser un référentiel destiné à l'ensemble des services. Ce référentiel n'est orienté que sur le mobilier. Il intègre des critères auxquels doivent répondre les fabricants : respect de la norme NF environnement – usine de fabrication respectant la norme ISO 14001 – absence de composés volatils dans le produit...

L'objectif de ces critères est d'allier qualité de fabrication, ergonomie et confort de travail ainsi que de protéger la santé des agents.

Le mobilier fait l'objet de marchés à bon de commande. La durée du marché est de 3 ans afin d'optimiser la récurrence des consultations.

Néanmoins, avant toutes demandes, le premier réflexe du service est de vérifier s'il n'existe pas dans notre stock une offre comparable. En effet, il a été confirmé qu'on ne renouvelerait que ce qui est nécessaire et non réparable. Le nombre d'agents diminuant dans les services, les restructurations internes ont permis de gérer le stock et proposer aux agents, en fonction des contraintes de dimension, le bureau d'occasion qui leur plaît.

Ainsi, le stock de mobilier d'occasion a été utilisé dans sa quasi-totalité.

Si ce n'est le cas, les éléments qui vont être changés sont conservés pour répondre à une éventuelle demande future des services ou d'une association partenaire. La réalisation de ce référentiel a aussi permis la formation d'un acheteur sur l'intégration des critères du développement durable dans les achats.

## **Indice de gouvernance**

*Cahier des charges rédigé par le service*

# Plateforme d'échange informatique avec les acteurs institutionnels

Les échanges dématérialisés nécessitent d'adapter des outils, notamment pour faciliter la circulation des fichiers les plus lourds à destination des partenaires institutionnels de la collectivité.

Pour répondre aux besoins des services et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma informatique « e-administration », la DSIT a mis en place rapidement une plateforme d'échange « partage-cg24.fr » avec l'outil OODRIVE en location.

Cette expérimentation devait conduire à une solution hébergée en interne sur les serveurs du Conseil général.

Suite à l'appel d'offre infructueux pour une solution hébergée en interne sur les serveurs, la collectivité a renoncé à ce projet et la DSIT a décidé de garder la location avec la société OODRIVE pour les échanges de fichiers ponctuels. En parallèle, la DSIT a mis en place une plateforme extranet pour des travaux plus collaboratifs, solution hébergée en interne.

Désormais, le Département propose plusieurs formules pour les échanges de fichiers :

- La plateforme « partage-cg24.fr » sous OODRIVE, accessible à tous avec possibilité de mettre en place une sécurisation des échanges pour des projets spécifiques.

Cet outil est adapté pour des échanges simples et des stockages temporaires. Il est largement utilisé pour des échanges avec les partenaires extérieurs mais également entre services départementaux.

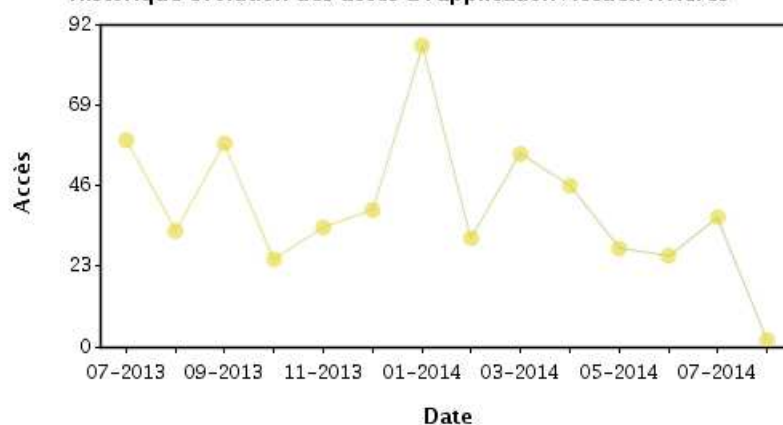
- L'extranet, accessible depuis le site internet cg24.fr, pour des échanges et des mises à disposition de documents entre partenaires identifiés ; les fichiers sont stockés sur les serveurs du Conseil général.

Cet outil est adapté pour des projets identifiés (politique rivière, Lascaux IV...)

- Le site ftp, toujours utilisé dans des cas spécifiques, notamment pour des échanges très sécurisés (avec les avocats de la collectivité par exemple).

La plateforme partage-cg24.fr est très utilisée ; sur les 3 derniers mois (juin, juillet et août 2014), on comptabilise 900 connexions, 1.500 fichiers déposés et 2.600 téléchargements.

Historique évolution des accès à l'application Accueil rivières



## Indice de gouvernance

Groupe de travail des utilisateurs - transversalité interne

# Lancement d'une filière Chanvre

Initié par la commune de Carsac-Aillac et la communauté de communes Carluxais-Terre de Fénelon, le projet de relancer la culture du chanvre dans la vallée de la Dordogne a été développé par l'antenne locale de la chambre d'agriculture.

Cultivée en abondance jusqu'au début du XXème siècle, cette plante a des qualités intéressantes en matière d'agronomie (diversification des assolements, amélioration de la structure du sol, diminution des engrais) et d'environnement (aucun phytosanitaire grâce à sa capacité à étouffer les mauvaises herbes et sa résistance aux bio-agresseurs).

Dans le contexte de l'évolution de la PAC et des orientations agro-environnementales des politiques agricoles, le chanvre pourrait être une culture pivot des exploitations pour redonner plus d'autonomie aux exploitations agricoles en diminuant les intrants, les dépenses d'énergie et en améliorant la structure et le fonctionnement des sols.

Cette plante a un potentiel d'utilisation très diversifié qui mobilise la recherche et le développement autour des biomatériaux (isolation, construction, plasturgie), de la papèterie, du textile, des cosmétiques, des espaces verts (paillage)... Sa capacité à stocker du carbone en fait une plante intéressante pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Après une première phase lancée sur le site expérimental de la SICA CREO à Coulaures, l'expérimentation s'est démultipliée et a permis de :

- assurer une sensibilisation réussie : 4 ha et 5 agriculteurs en 2012 / 35 ha et 13 agriculteurs en 2013 ;
- valider les arguments techniques avancés sur la facilité de culture, sur les qualités agronomiques et environnementales ;
- mettre en avant les difficultés de la filière en matière de valorisation du chanvre : suite à la fermeture de l'usine de défibrage d'Euralis en Haute Garonne, un contrat a été passé avec une coopérative de Vendée pour 2014, pour une surface de 11 ha ;

En revanche, le bilan économique est assez contrasté sur cette opération, avec 9 agriculteurs sur 12 affichant des résultats négatifs. Aussi, pour une prochaine campagne réussie, certains calages semblent nécessaires en termes techniques : choix de la variété précoce, implantation sur les parcelles adaptées... permettant de faire coïncider stade optimum de maturité et disponibilité du matériel de récolte.

Le problème essentiel en Dordogne pour cette filière reste la récolte (compliquée et assurée par des entreprises spécialisées) et la valorisation (distance importante pour le défibrage du chanvre).

Par ailleurs, un colloque s'est tenu début 2013 pour réunir l'ensemble des partenaires intéressés et initier une filière chanvre en Périgord : métiers du bâtiment, plateforme de formation, collectivités (pour bâtiments publics), producteur local de chaux... Ce colloque a pu mettre en avant le potentiel de valorisation future du chanvre dans la construction.

## **Indice de gouvernance**

*Sensibilisation et implication de l'ensemble des acteurs*

# Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Conseil général a été retenu comme département pilote dans le cadre du programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce choix résulte des différentes actions menées en faveur de la restauration collective dans les collèges et qui impactent le gaspillage alimentaire.

Le soutien apporté à l'introduction de produits biologiques et locaux ainsi qu'à la création de plateformes d'approvisionnement ont prouvé leur efficacité en matière de gaspillage. Cette action est d'autant plus performante lorsqu'elle est conjuguée à une maîtrise de la production des déchets in situ. Deux facteurs peuvent influencer pour une meilleure gestion de ces déchets en restauration collective : la redevance spéciale et le compostage. Le premier interpelle le gestionnaire, le second implique les élèves et le personnel et les sensibilise ainsi à cette lutte contre le gaspillage. L'un comme l'autre ne sont possibles qu'avec la participation des syndicats de collecte locaux ou des associations œuvrant dans l'éducation à l'environnement et au développement durable. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue maintenant un volet prioritaire du programme de prévention porté par le SMD3.

Dans nos collèges, une enquête a été réalisée pour en connaître les pratiques. Il s'est avéré que nombreux chefs de cuisine ont réfléchi sur la manière de préparer, proposer et présenter un repas aux adolescents afin de limiter les pertes aux différentes étapes de la confection. L'année 2014 a été l'occasion de réunir autour de quatre groupes de travail thématiques l'ensemble des chefs de cuisine. La thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été le fil conducteur de ces groupes. Si les échanges ont confirmé le lien entre approvisionnement territorial, gestion des déchets et lutte contre le gaspillage, il est apparu que les situations divergeaient. De fait, un guide des bonnes pratiques va être édité en 2015 afin d'offrir aux chefs des cuisines des solutions diverses et variées, applicables en fonction de leur environnement.

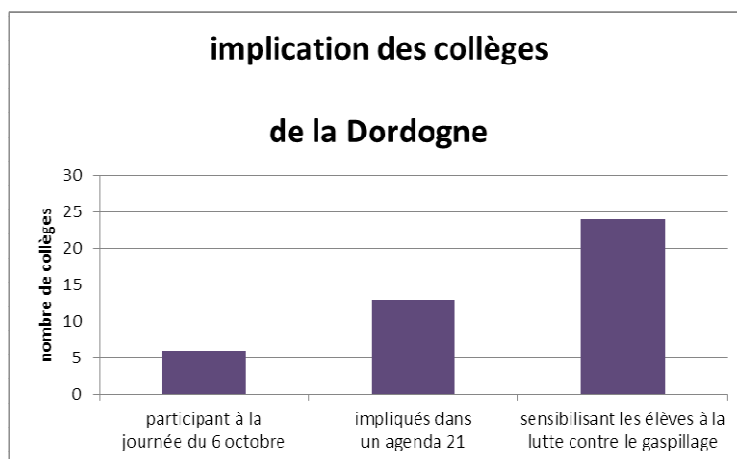
Ce guide et la campagne de sensibilisation prévue en octobre devraient également inciter l'ensemble des gestionnaires de restauration collective (Établissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes, écoles, cuisines centrales) à rejoindre cette lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, une campagne pourra être conduite auprès du public accueillis dans les Unités Territoriales. La lutte contre le gaspillage alimentaire est aussi un moyen de mieux gérer son budget alimentation et est aussi l'occasion de revaloriser par la préparation de repas des individus désocialisés.

Il reste à impliquer dans cette stratégie l'ensemble des acteurs du territoire : agriculture, industrie agro-alimentaire, grande distribution, associations caritatives ou d'insertion...

## **Indice de gouvernance**

*Comité de pilotage national et départemental, groupe de travail avec les chefs de cuisine*



## **Pôle d'Excellence Rural PER Cuir**

Le Conseil général de la Dordogne a porté le PER Cuir initié par l'Etat (labellisé en 2011) et confié son animation à la chambre économique. Cette expérimentation consiste en la structuration de la filière sur le territoire du Nord de la Dordogne pour la création d'un circuit court de production des peaux issues des élevages locaux et destinées aux industries du luxe implantées sur le territoire.

Le projet s'articule autour de

- trois actions structurantes : deux dans les abattoirs de Thiviers et Ribérac (rénovation des bouveries, matériel de transport et de contention) et une à la tannerie de Chamont à St Pardoux la rivière.
- La modernisation d'une vingtaine d'exploitations agricoles : aménagements et équipements rendus nécessaires pour répondre à la charte de qualité de production de peaux et de cuirs de qualité, et éviter que les peaux soient abîmées.

La chambre économique n'ayant pu assurer l'animation du projet, celle-ci a été confiée à la responsable qualité de l'entreprise CWD Cellier pour la partie technique et à une stagiaire d'ASSELDOR (association des éleveurs de Dordogne) pour l'amont de la filière.

Cette animation a été très efficace, avec une bonne participation des éleveurs au projet : 12 éleveurs ont pu bénéficier d'aides pour remplacer les fils barbelés de leur exploitation par des fils lisses.

Des travaux structurants ont été engagés à la tannerie de St Pardoux la Rivière. Les bâtiments du lycée professionnel de Thiviers ont été modifiés pour accueillir une filière spécifique « pôle cuir et luxe » avec salle de formation, salle d'exposition des produits des entreprises locales et salle de colloques et de réunions.

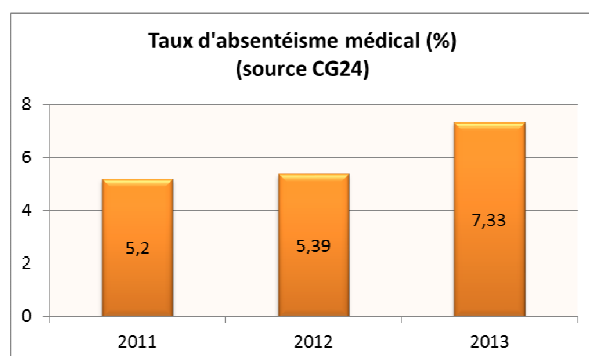
### ***Indice de gouvernance***

*Comité de pilotage et animation associant les acteurs de la filière*

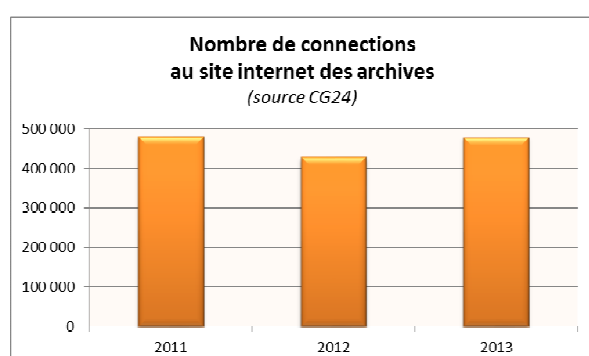




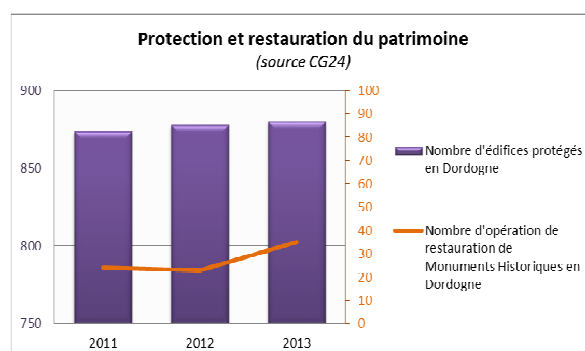
### 3. Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains



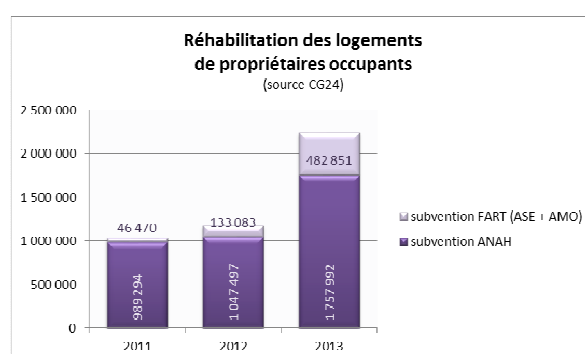
Absentéisme



Accès à la culture



Protection du patrimoine



Logement indigne

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Séniors, soyons sports .....</b>                                    | <b>30</b> |
| <b>Ciné-passion.....</b>   | <b>31</b> |
| <b>« Cyber espaces » dans les bibliothèques .....</b>                  | <b>32</b> |
| <b>Médiation en archéologie .....</b>                                  | <b>33</b> |
| <b>Lascaux III .....</b>   | <b>34</b> |
| <b>Valorisation des forges de Savignac-Lédrier .....</b>               | <b>35</b> |
| <b>Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires PDESI .....</b> | <b>36</b> |
| <b>Programme de lutte contre la précarité énergétique.....</b>         | <b>37</b> |
| <b>Manifestations culturelles écoresponsables .....</b>                | <b>38</b> |
| <b>Accompagnement infirmier .....</b>                                  | <b>39</b> |
| <b>Site de Gurson.....</b>   | <b>40</b> |
| <b>PDIPR.....</b>  | <b>41</b> |

## Séniors, soyons sports

Créé il y a une dizaine d'année pour promouvoir les sports à l'intention des séniors, cette manifestation départementale annuelle propose de faire découvrir sur une journée l'ensemble des possibilités sportives offertes sur le territoire.

La journée est réservée aux séniors retraités de plus de 55 ans qui peuvent pratiquer et découvrir gratuitement un très grand choix d'activités physiques et sportives adaptées, tout en ayant la possibilité de faire des bilans complets de leur état de santé.

Devenue écoresponsable (tri des déchets sur dite, transport public gratuit, alimentation bio...), cette manifestation est une vitrine du savoir-faire des services, des associations et des entreprises du département.

La journée départementale connaît un vrai succès : la limite retenue de 2000 participants contraint à refuser de nombreuses inscriptions.

C'est pourquoi depuis 5 ans, cette journée est désormais complétée par des journées décentralisées organisées en partenariat avec les communes, les intercommunalités et les associations locales sur le territoire. Les demandes sont nombreuses et les journées se multiplient : huit opérations ont été organisées en 2014 avec une participation moyenne d'environ 150 personnes par journée.

Au total, c'est près de 3200 séniors qui ont participé à ces journées.

### **Indice de gouvernance**

*Opération pilotée en transversalité*

# Ciné-passion

En moyenne 200 000 spectateurs sont accueillis chaque année sur les 28 lieux de projection du réseau de cinéma de proximité que constitue Ciné-Passion en Périgord. Sarlat et les communautés d'agglomération de Bergerac et du Grand Périgueux ne sont pas couvertes par ce réseau. De fait, on peut estimer que les périgourdins qui résident dans les zones de couvertures du réseau Ciné-Passion ont tous été une fois au cinéma en 2013. Ce chiffre de fréquentation n'est pas anodin sachant que seulement 11 lieux sont sédentaires et assurent des programmations hebdomadaires alors que les 17 autres sont itinérants (leurs programmations sont en général plus épisodiques, 25 séances mensuelles pour l'ensemble). En période estivale, des lieux éphémères viennent compléter l'ensemble sous la forme de projection en plein-air.

Ciné-Passion ne se limite pas à un maillage territorial assurant une proximité de l'offre aux plus éloignés du 7<sup>ème</sup> art. Depuis 1991, ce réseau œuvre pour que le cinéma puisse perdurer en ruralité.

Au-delà de la diffusion d'œuvres cinématographiques, Ciné-Passion contribue à l'éducation à l'image des élèves de la maternelle au collège (environ 8 500 élèves touchés). L'opération « collège au cinéma » permet aux collègues désireux d'y participer de proposer à leurs élèves 3 projections annuelles. C'est-à-dire de découvrir une œuvre majeure par trimestre. De même, chaque année un appel à scénario est lancé auprès des collégiens du département.

Enfin depuis 2006, Le Conseil général de la Dordogne a confié à Ciné-Passion en Périgord la gestion d'une régie d'accueil de tournages, outil d'appui et d'attraction de projets cinématographiques pouvant être réalisés dans le département. Cet outil est le corollaire indispensable de la Commission du film de Dordogne qui apporte un soutien financier à des projets cinématographiques réalisés dans le Département. Elle a pour mission de faciliter le travail des équipes de films quelle que soit la nature du projet (courts-métrages, longs-métrages, téléfilms, films publicitaires, films documentaires ou institutionnels...).

Accueillir un tournage stimule l'économie locale, dynamise l'emploi lié à l'industrie cinématographique, assure une médiatisation de la Dordogne. Ainsi en 6 ans, l'impact des tournages de films réalisés sur notre territoire a été de 8 millions d'euros de retombées pour 1,2 millions d'euros investis.

## **Indice de gouvernance**

*Convention entre CG et ciné-passion*

## « Cyber espaces » dans les bibliothèques

La Bibliothèque Départementale de Prêt alimente un cyberspace en parallèle au travail d'expertise technique et scientifique qu'elle effectue auprès des 278 lieux de lecture. Elle assure des formations pour les animateurs du réseau et gère les aides financières attribuées par le Conseil général.

La BDP poursuit ses missions premières que sont le prêt de documents, l'animation et le soutien d'action culturelle autour du livre et de la lecture. Mais au fil des temps et des avancées technologiques, elle s'est ouverte aux autres supports médiatiques que sont CD, vidéos, DVD et cédéroms. Elle a participé à la mutation de certaines bibliothèques en médiathèques.

La notion de solidarité et d'accès pour tous à la culture s'est maintenue, avec la structuration du territoire et la modernisation du réseau.

Pour ce faire, elle s'est dotée d'une médiathèque numérique. Cet outil permet d'étoffer l'offre physique par une offre virtuelle. L'accessibilité aux ressources est ouverte à tous mais elle diffère pour les périgourdins adhérents à une bibliothèque du réseau. En effet, toutes les ressources ne sont pas en accès libre. Certaines d'entre elles ne sont disponibles que dans le cadre du forfait qu'offre l'adhésion au réseau. Ce forfait est de 4 documents numériques mensuels.

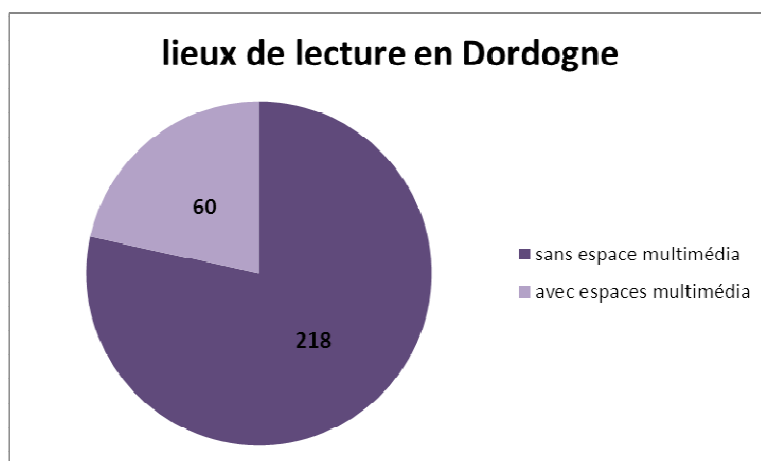
En parallèle, sur les 278 lieux de lecture (du point lecture à la médiathèque) répartis sur le territoire, environ 60 disposent d'un espace multimédia. C'est-à-dire d'au moins un poste informatique accessible pour leurs adhérents. L'accès au portail de la BDP et donc à la médiathèque numérique y est obligatoirement libre. Par contre, chaque lieu choisit la nature du service pour circuler sur le réseau depuis leur poste. Pour certains l'accès est entièrement gratuit pour d'autres l'adhérent doit payer.

Chaque animateur des bibliothèques a été formé à l'utilisation de cet espace multimédia afin d'en expliquer l'usage à ses adhérents. Cet outil permet aussi aux gestionnaires des bibliothèques de gérer le fichier de leurs lecteurs. Le logiciel mis à disposition du réseau est donc identique pour tous. Ce logiciel va d'ailleurs faire l'objet d'un changement en 2015 afin d'en rendre l'usage plus souple. Le portail de la BDP va aussi subir des transformations afin d'en faciliter l'utilisation pour les périgourdins.

A noter que le site de la BDP offre aussi la possibilité pour tout usager de pré-réserver un document et de venir ensuite le récupérer dans sa bibliothèque.

### Indice de gouvernance

*Réseau de bibliothèques partenaires.*



# Médiation en archéologie

Le Conseil général de la Dordogne fait partie des 37 départements de France qui disposent de leur propre service d'archéologie.

Depuis 2002, ce service est agréé par l'Etat, Ministère de la culture et de la communication, pour réaliser des opérations d'archéologie préventive. Il effectue ainsi des diagnostics archéologiques, afin d'évaluer le potentiel archéologique des terrains touchés par les projets d'aménagement du Conseil général. En fonction des résultats, il réalise également les fouilles archéologiques consécutives à ces diagnostics.

Par ailleurs, le service participe à la recherche programmée sur le territoire départemental, en accompagnant plusieurs projets de recherche portés par les universités, le CNRS ou des bénévoles.

Il intervient également ponctuellement dans le cas de découvertes fortuites.

Les recherches conduites par le service sont portées à la connaissance du grand public lors de journées portes ouvertes sur site, pendant les journées nationales de l'archéologie, les journées européennes du patrimoine, mais également, une fois les résultats scientifiques établis, par des conférences et des expositions. Dans le cadre de grands chantiers de fouille, des projets culturels sont mis en place en partenariat les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les centres d'action sociale, les établissements culturels (musées, Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, Pôle international de préhistoire) et les offices de tourisme.

Le service assure également toute l'année des animations sur le territoire et met à disposition des outils pédagogiques variés : valises pédagogiques, modules thématiques et expositions itinérantes qui couvrent tous les champs disciplinaires de l'archéologie. Des actions spécifiques sont aussi menées en direction des publics empêchés, personnes en situation de handicap, personnes incarcérées.

L'activité de médiation du service a pour objectif de valoriser la recherche archéologique sur le territoire, de faire connaître la variété des disciplines associées à l'archéologie la richesse du patrimoine archéologique départemental au-delà de la préhistoire. Elle contribue au partage des connaissances sur les populations qui nous ont précédées, nous aide à nous projeter dans l'avenir et participe ainsi au bien vivre ensemble.

## ***Indice de gouvernance***

*Création par le service de ces outils*

# Lascaux III

Fruit de 12 ans de maturation, c'est en septembre 2012, à Bordeaux, que les premiers visiteurs ont pu découvrir l'exposition itinérante « Lascaux III ». De nombreux visiteurs étrangers venaient voir la réplique de la grotte originale. D'où l'idée, d'aller à la rencontre de ce public avec une exposition itinérante qui présenterait des peintures, en particulier celles de la Nef et sa fameuse « vache noire », qui ne sont pas visibles à Lascaux II.

Pour ce faire, il a fallu concevoir un concept innovant basé sur la technologie brevetée du « voile de pierre ». Ce savoir-faire est unique au monde et est maintenant mondialement reconnu (la réplique de la grotte de Chauvet utilisera cette technique).

Pour éveiller la curiosité du visiteur, le choix de l'interactivité a été retenu. De fait de nombreuses technologies numériques sont présentes : projections en relief 3D - stations interactives et multimédia. Pour qu'à travers cette exposition, le visiteur puisse s'interroger sur l'art pariétal, l'accent a été mis sur la qualité de la contemplation et de l'explication. Pour parvenir à un résultat d'excellence, le projet a mobilisé une équipe pluridisciplinaire regroupant des scientifiques, des artistes, des écrivains...

La maquette de la grotte a fait l'objet d'une approche écologique sur le choix des matériaux utilisés pour la coque des fac-similés ainsi que l'ossature de l'enveloppe de la grotte. Ces deux éléments sont fabriqués à partir de matériaux bio-sourcés.

Transportée par mer sur l'autre rive de l'Atlantique, l'exposition après avoir quitté Bordeaux, s'est installée à Chicago, Houston puis Montréal. Plus de 400 000 personnes ont pu admirer une réplique du premier site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et découvrir la Dordogne. Cette itinérance est aussi l'occasion de promouvoir les fortes composantes touristiques du département (gastronomie – patrimoine – paysages...).

Les prochaines étapes connues sont celles de Bruxelles à partir de novembre 2014 puis Tokyo en fin 2016.

## ***Indice de gouvernance***

*Pilotage Etat – Région – Département et équipe pluridisciplinaire*



## **Valorisation des forges de Savignac-Lédrier**

Classée monument historique en 1979, propriété du Conseil général depuis 1990, la forge de Savignac-Lédrier fait l'objet d'un programme de restauration et de mise en valeur destiné à sauvegarder un témoin emblématique de l'histoire industrielle en milieu rural et à permettre l'accès du site au plus grand nombre. Les interventions se sont concentrées sur la restauration du haut-fourneau, pièce maîtresse du dispositif sidérurgique, du logement ouvrier, témoins de l'histoire sociale des lieux et sur la halle à charbon, indice de l'impact des forges sur l'exploitation de la forêt. Accessible au public ces espaces bénéficient d'une scénographie illustrant l'histoire économique et sociale de la sidérurgie sous l'ancien régime tout en offrant une série de services à l'attention des visiteurs (accueil, sanitaires, expositions temporaires, circuits de visite commentés). Par ailleurs le site des forges propose un sentier d'interprétation en libre accès équipé de stations visuelles fournissant les clés de lecture indispensables à la compréhension fine des lieux. D'une superficie de 6 hectares le site des forges fait l'objet d'un plan de gestion différencié visant à favoriser la biodiversité et la mise en application du "zéro pesticide".

En matière de sauvegarde du patrimoine bâti, l'attention porte désormais sur la réhabilitation du bâtiment de la tréfilerie en cours de réalisation. A court terme (2015), l'objectif concerne le remontage des machines-outils et l'ouverture au public des différents ateliers de la tréfilerie.

Depuis 2006, l'animation et l'accueil du public sont confiées par le Département à l'association « La Forme ronde ». Cet opérateur local est gestionnaire d'un deuxième site industriel public classé monument historique, la papeterie de Vaux situé sur la commune de Payzac à moins d'une dizaine de kilomètres de Savignac-Lédrier. La gestion combinée de ces deux sites permet à cet opérateur de garantir deux emplois annuels. Le nombre de visiteurs individuels accueillis dans les deux sites est de 7781 dont 716 scolaires.

### ***Indice de gouvernance***

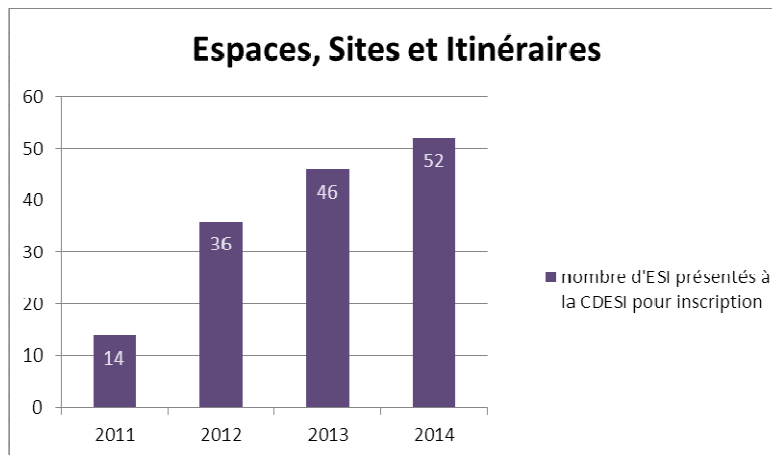
*Groupe projet en interne regroupant différents services*

# Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires PDESI

Le PDESI est un document de référence qui recense les espaces, sites et itinéraires où s'exercent des sports de nature : escalade, vol libre, spéléologie, activité aquatiques, randonnée, VTT, marche nordique... Son élaboration et sa mise en œuvre sont de la responsabilité du Conseil général.

Chaque espace recensé est inscrit au plan en fonction des niveaux de pratique (loisirs, compétition...), d'équipement et de services.

Il permet au Département de prioriser et planifier ses actions en faveur des sports de pleine nature.



En septembre 2014, 49 Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) sont inscrits au PDESI.

En termes de perspectives, il s'agit désormais d'engager le Département vers une phase de communication et d'animation qui permettra d'initier une démarche d'aménagement des sites.

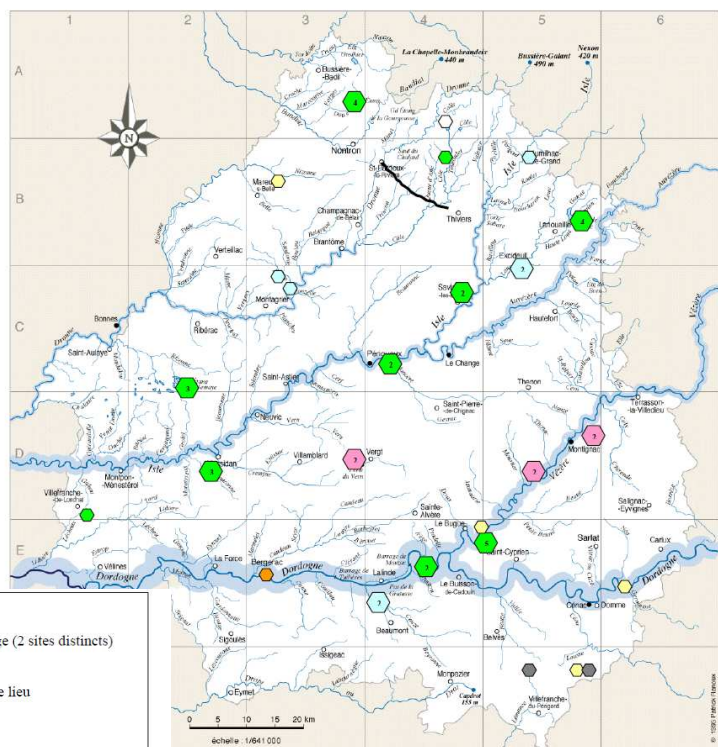
(un même site peut être présenté plusieurs fois, à des niveaux d'inscription différents)

## PDESI : ESPACES, SITES ET ITINERAIRES INSCRITS

C'est pourquoi, un « guide des sports et des loisirs sportifs de nature en Dordogne » est en projet et devrait être présenté fin 2014 lors des journées départementales des sports de pleine nature qui sont organisées par le Conseil général chaque année depuis 2011.

### Indice de gouvernance

Commission départementale associant institutionnels et acteurs de la pleine nature



**LEGENDE**

- Sites d'escalade
- Sites de vol libre : le chiffre correspond aux zones de décollage et d'atterrissage (2 sites distincts)
- Sites de spéléologie
- Sites d'activités aquatiques (voile, aviron, ski nautique)
- Espaces multi activités : le chiffre correspond aux nombres d'ESI sur un même lieu
- Itinéraires de randonnées VTT et marche nordique
- Lacs départementaux de Gursion et de Miallet : non inscrits au PDESI
- Voie Verte Départementale de Thiviers à Saint Pardoux la Rivière

**NB :** Le PDIPR et le PDALRN ont été inscrit « en bloc » au PDESI.  
En référence au Code du Sport (Art. R. 311-3), le PDESI intègre le PDIPR

# Programme de lutte contre la précarité énergétique

Le Programme départemental est l'outil du Département dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial pour lutter contre la précarité énergétique. Expérimental en 2013, il a été relancé à compter du mois de mai 2014, pour une durée de 1 an reconductible 1 fois (mai 2014-mai 2016). Le prestataire de cette mission est le PACT Dordogne.

Durant cette période, l'objectif est de repérer 750 logements par an. Il est aussi de réaliser des évaluations énergétiques intégrant des conseils techniques et financiers gratuits pour projeter d'éventuels travaux sur 300 d'entre eux annuellement.

Cette mission offre l'opportunité de suivre et d'analyser les consommations énergétiques réelles de nos concitoyens les plus précaires.

Dans le cadre du programme, des réunions publiques avaient été tenues sur 6 communes en octobre 2013. En juin et septembre 2014, des « casse-croûtes productifs » ont également été animés en partenariat avec la CAPEB 24, à Périgueux, Nontron, Bergerac, Sarlat, Ribérac et La Roche Chalais. Ces animations ont pour objectifs de relayer l'information auprès des artisans, des élus et des usagers.

Il est prévu de mener de nouvelles animations avec un nouveau format sur 2014-2015. Le but est aussi d'articuler ce programme avec d'autres dispositifs comme le Contrat Local d'Engagement et « Habiter Mieux ».

Lors des 10 mois d'expérimentation, plus de 1.250 contacts ont été établis avec le PACT Dordogne, donnant lieu à des visites à domicile, des dossiers de demandes de subvention...

## ***Indice de gouvernance***

*Comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs*

# Manifestations culturelles écoresponsables

En 2011, le Conseil général publiait un guide pratique des manifestations éco-responsables. Ce guide s'adressait à tout type de manifestations culturelles, sportives, ludiques... Il fut élaboré suite à un travail conjoint du Pôle culture, de l'Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, du service des sports et du responsable de l'Agenda 21.

En parallèle, le Pôle culture accompagne des projets associatifs locaux qui s'engagent à intégrer ce concept lors de leur organisation. Certains se limitent à quelques éléments (telle la gestion des déchets sur le site – utilisation de toilettes sèches...) alors que pour d'autres structures cette approche constitue le cœur même de leur événement. Ainsi en utilisant la culture sous toutes ses formes - musique, danse, littérature, peinture, sculpture - comme vecteur, ils essayent de sensibiliser et d'informer le public à l'écocitoyenneté. Mais ce n'est pas tout, ce concept favorise la mise en relation d'acteurs territoriaux qui peuvent, au demeurant, ne pas avoir de liens apparents. Ces événements font appel à des produits locaux transformés ou non. Mais surtout, les organisateurs veillent à tendre vers une réduction de l'empreinte écologique de leur manifestation.

Le nombre de projets soutenus valorisant un engagement éco-responsable est en augmentation constante.

Ainsi, en 2014, on retrouve les acteurs historiquement engagés dans cette démarche comme la Galerie Sauvage avec ses concerts à la ferme, le Tricycle Enchanté et son Festival de la récup' ou l'association La Scierie dont l'un des principaux objectifs est de développer les échanges locaux en favorisant les pratiques écologiques alternatives et responsables. On constate également l'engagement d'autres partenaires comme La Ruche à Brac qui programme plusieurs manifestations en Périgord noir ou l'association Point-Org (festival Brik à Brak, saison culturelle itinérante de proximité), partenaire privilégié du Département en matière développement culturel. Cette dernière association travaille tout particulièrement la question de l'approvisionnement local, du tri et du recyclage ou encore celle des transports.

Le Pôle culture est à l'initiative d'une demande d'évolution du dossier de subvention aux associations pour 2015 permettant de mieux mesurer l'engagement des partenaires dans ce domaine et plus généralement dans celui du développement durable autour de 2 axes : l'éco-responsabilité et l'inclusion sociale.

## ***Indice de gouvernance***

### *Soutien financier aux manifestations*

# Accompagnement infirmier

En 2004, le Conseil général a testé sur les secteurs de Mussidan un projet d'accompagnement infirmier auprès d'un public en situation d'insertion longue. Cette expérimentation faisait suite à un constat alarmant : plus un individu était éloigné de l'emploi depuis une longue période plus il s'éloignait des soins quotidiens. Par conséquent, ces personnes ne se préoccupaient plus de leur état de santé. L'intégration d'une infirmière au sein des équipes pluridisciplinaires qui assurent le suivi personnalisé des personnes ou des familles en forte précarité s'imposait pour remédier à ce problème.

Les résultats de cette expérimentation ont été probants. Ce suivi infirmier engendre un retour à une meilleure estime de soi de personnes qui se perçoivent marginalisées. Cette meilleure estime les amène ensuite à reprendre contact avec les professionnels de la santé tel le médecin généraliste ou le dentiste.

Fort de ces résultats, l'expérimentation a été pérennisée et étendue sur Nontron, Hautefort et Bergerac. A ce jour, la moitié des Unités Territoriales du Département a intégré une infirmière dans leur équipe d'accompagnement aux plus démunis. Ces équipes sont formées de l'assistante sociale, du référent insertion, de l'infirmière et de l'aide d'éducation à domicile. Leur regard croisé et la confrontation de leurs analyses permettent d'augmenter la plus-value des actions de chacun et d'améliorer l'accompagnement personnalisé des foyers précaires.

## ***Indice de gouvernance***

*Transversalité interne, équipe pluridisciplinaire*

# Site de Gurson

Depuis quelques années, le Conseil général a acquis des étangs ou des lacs pour en faire des lieux de baignade gratuits pour les familles périgordines. Le département est traversé par de nombreuses rivières mais peu d'entre elles disposent de plages surveillées. Ces sites de baignade proposent donc aux familles de se baigner en toute quiétude.

Ces acquisitions résultent de la reprise en gestion par le Département de sites en activité qui connaissaient des difficultés économiques importantes. Aucun de ces lieux n'est une création de toute pièce.

En 2013, le site de Gurson est venu étoffer les trois sites déjà existants : Rouffiac –La Jemaye – Saint Estèphe.

Après un état des lieux exhaustif, il est apparu prioritaire de remettre aux normes de nombreux points du site et d'effectuer une série d'investissement pour lui redonner de l'attractivité. Le site est tout autant prisé par les baigneurs et les pêcheurs. De fait, une planification pluriannuelle de travaux d'aménagement a été arrêtée pour offrir une base de loisirs moderne, aux normes et accessibles à tous (personnes à mobilité réduite incluses).

A l'issue de l'ensemble des travaux le site proposera de différents espaces : un pôle d'accueil regroupant la plage et les commerces de restauration, une zone de pêche et une zone d'activités de pleine nature. Il conservera son village de vacances et de camping. Les premiers travaux ont concernés : la mise aux normes de la station d'épuration et des bâtiments commerciaux qui a permis de réduire drastiquement l'impact de la pollution générée par la fréquentation du site ; l'accessibilité pour tous et la modernisation de la zone dite d'accueil.

Cette première tranche a permis d'ouvrir le site au public dès l'été 2013.

La création de 4 sites de baignades et de loisirs divers à l'Ouest d'une diagonale Vélines-Lanouaille participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. En raison de ce maillage, la distance d'accessibilité à un lieu de baignade naturelle et gratuite est plus courte pour une population résidant en dehors de la vallée de la Vézère et de la vallée amont de la Dordogne (secteurs géographiques qui concentrent en rivière les plages surveillées).

## **Indice de gouvernance**

*Travail en transversalité interne et avec les associations locales*

# PDIPR

Le Plan Départemental d'Itinéraire, de Promenade et de Randonnée fait suite à un schéma de mise en œuvre élaboré en interne avec les 4 comités départementaux de randonnée (équestre, pédestre et comités cyclistes). Conformément aux textes, avant de valider définitivement ce plan, le Conseil général a sollicité l'avis de l'ensemble des communes ainsi que celui du Préfet.

Ce projet n'a pas rencontré d'opposition des communes périgordines. En conséquence, nombreuses sont celles qui y ont adhéré (522). Le fait d'être reconnu par le PDIPR permet d'inscrire les chemins au Plan et les rendre inaliénables. 47 cantons sont réalisés, mais 5 communautés de communes sur 26 n'ont pas encore la compétence de gestion du PDIPR. Nombreuses sont les communautés de communes qui se sont impliquées dans la préservation du patrimoine collectif et des chemins ruraux favorisant ainsi le développement touristique et les pratiques locales de randonnée.

L'entretien des chemins est un point sensible et un des objectifs est de parvenir à constituer un collectif de relais locaux afin de créer un réseau de veille pour la pérennisation des circuits.

Avant de définir les boucles de tracés sur un territoire intercommunal, un inventaire de l'existant est réalisé (hébergement, restauration, sites patrimoniaux...). Ce travail d'étude permet une mise en réseau des prestations existantes mais aussi de trouver les connexions entre les différents tracés. En effet, toutes les boucles sont connectées entre elles. C'est-à-dire qu'il est possible de traverser le département d'est en ouest ou du nord au sud sans utiliser spécifiquement les chemins de grande randonnée.

Véritable outil de promotion touristique, le PDIPR peut être aussi pour un territoire donné un élément constitutif pour le lancement d'une politique de développement durable. Derrière des aspects touristiques et ludiques permettant des retombées économiques, les boucles de randonnées qui jalonnent un canton ou une communauté de communes promeuvent des loisirs qui participent à la lutte contre le changement climatique.

Elles participent aussi à la sensibilisation à la préservation du milieu. Le PDIPR oblige à parapher et respecter une Charte du randonneur. Les randonnées d'interprétations pour les familles, au nombre de 5, sont des parcours thématiques agrémentés d'énigmes qui s'adressent aux enfants de 4 à 12 ans. Une façon de transformer la balade dominicale en un moment ludique tout en sensibilisant petits et grands.

Reliées entre elles, ces boucles de petites randonnées contribuent à la cohésion territoriale. Cette dernière est renforcée par la création d'itinérances. Elles sont à ce jour au nombre de trois : le chemin jacquaire, la boucle Harisson Barker, et Bergerac - Rocamadour suivant l'ancienne voie médiévale. Une quatrième voie de pèlerinage est à l'étude.

Ces sentiers sont aussi des supports pour créer des événements locaux permanents dans le cadre de « Histoire de Randonnées ».

Moderne, la randonnée se décline sous forme dématérialisée. De nombreux itinéraires bénéficient aujourd'hui d'une application gratuite sur mobile (ItiAqui) qui permet aux randonneurs d'avoir un complément d'information sous forme audio, cartographique et visuel. En plus d'une signalétique homogène sur l'ensemble de territoires, la géo-localisation des parcours est en cours de réalisation.

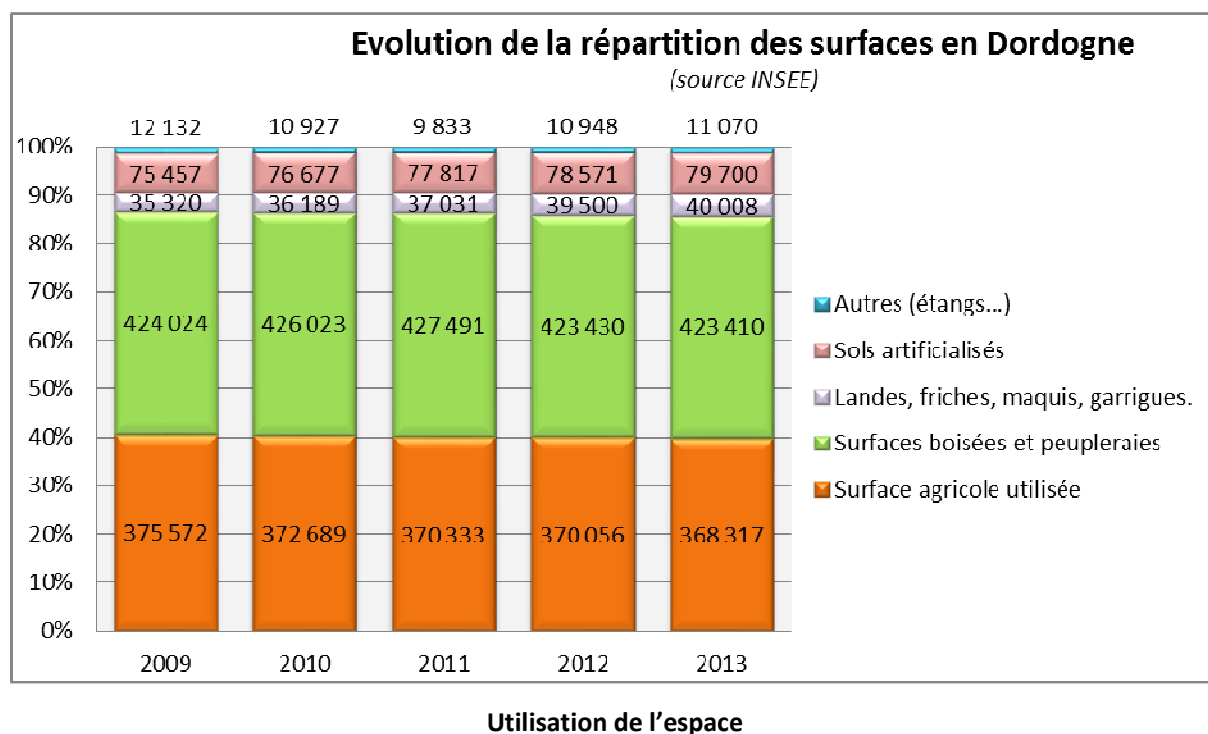
## ***Indice de gouvernance***

*Elaboration en régie avec les 4 comités départementaux*





## 4. Finalité 4 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



|  |    |
|--|----|
| Charte « zéro herbicide » .....  | 44 |
| Sites départementaux .....   | 45 |
| Observatoire de l'eau .....  | 46 |
| Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) ..... | 47 |
| Schéma départemental des rivières .....                                  | 48 |
| Conventions de collaboration du laboratoire départemental .....          | 50 |
| Label éco-jardin.....  | 51 |
| Evaluation des capacités épuratoires du sol en place .....               | 49 |
| Chantier école de La Jemaye .....  | 52 |
| Contrat de bassin de la Doue .....                                       | 53 |

# Charte « zéro herbicide »

En juillet de cette année, la centième commune de Dordogne a signé son acte d'engagement à ne plus utiliser d'herbicides pour entretenir ses espaces verts, son cimetière, son terrain de sport et ses bas-côtés de routes.

Cet élargissement en 2011, à l'ensemble des communes ou aux groupements de communes, résulte d'une volonté d'étendre la politique que menait le Conseil général en la matière. Depuis 2007, plus aucuns traitements chimiques n'ont été effectués sur les bords de routes départementales.

L'idée n'est pas de laisser la commune signataire s'organiser seule. La charte, outre l'engagement politique qu'elle engendre, octroie un droit à la formation pour les agents de la collectivité et un accompagnement technique par les agents référents de notre Pôle Paysages et Espaces Verts. Cet accompagnement technique varie selon la taille de la collectivité. Pour la définition et la réalisation de leur plan de désherbage, les communes de moins de 500 habitants sont accompagnées par le service du Conseil général. Ce plan précise les endroits qui nécessitent une intervention. Au-delà de la simple fin de l'usage et de la promotion d'alternative, la Charte amène aussi à repenser le regard que nous portons sur le désherbage.

Cette inflexion, dans les pratiques et les techniques de travail dans les espaces verts, permet d'avoir de vrais effets sur la protection de la ressource en eau ainsi que sur la santé des salariés en évitant de les mettre en contact direct avec des produits nocifs.

Par cet acte d'exemplarité, la commune montre qu'il est possible aussi pour le citoyen d'agir dans son jardin.

## ***Indice de gouvernance***

### *Transversalité interne*

# Sites départementaux « Espaces Naturels Sensibles »

Actuellement, le Conseil général administre quatre sites départementaux dans le cadre de sa politique des « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) : La Jemaye, Campagne, Miallet et Saint Estèphe.

L'objectif est de parvenir à constituer un réseau départemental des ENS, en s'inspirant de ces 4 sites. Ces sites sont obligatoirement ouverts gratuitement au public.

Ces Espaces font l'objet d'une planification de travaux ou d'aménagement afin de :

- Protéger des espèces végétales et animales, et maintenir l'équilibre de la biodiversité du milieu
- Respecter des normes d'accueil du public : chacun des sites dispose d'équipements en mesure de recevoir des personnes handicapées
- Sensibiliser le public : poste d'observation, sentiers d'interprétation
- Offrir des lieux de détente : espaces dédiés à des activités de sport de pleine nature

**Le site de La Jemaye** s'étend sur 210 hectares où sont disposés 6 étangs interconnectés. Ce site est relié par un chemin pédestre à la ferme du Parcot. Cette ancienne ferme propose de découvrir l'histoire, le patrimoine architectural et naturel de La Double. Le site de La Jemaye prisé par les baigneurs est aussi connu pour accueillir une population importante de Cistude d'Europe. Cette tortue aquatique est emblématique.

**Les étangs de Saint Estèphe**, eux aussi connus pour la baignade, sont aussi en connexion avec un sentier pédestre permettant d'aller à la découverte du roc Branlant. D'un point de vue faunistique, la proximité du Massif Central fait que des espèces d'affinités montagnardes y sont recensées tel le cingle plongeur ou le pic noir.

**La retenue de Miallet** a été ouverte au public en 1992. Elle a été créée pour soutenir les étiages estivaux de la Dronne. C'est un site qui reçoit de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs parmi lesquelles sont dénombrées les canards suivants : colvert – suchet – pilet ou chipeau. Un sentier d'interprétation de 8 kilomètres ceinture Miallet et un poste d'observation permettent au grand public de se familiariser avec ces migrateurs.

**La forêt de Campagne** surplombe de part et d'autre le château du même nom. En effet cet espace boisé de 317 hectares est scindé en deux massifs. Deux éléments forts sont constitutifs de ce massif : une présence humaine ancestrales (vestiges archéologiques relevés, visibles et d'âge varié) et une richesse floristique et faunistique remarquable (multitudes d'essence forestière – orchidées – faucon pèlerin – chiroptères diverses). Ce site fait l'objet d'un classement en réserve en biologique en partenariat avec L'Office National des Forêts.

## ***Indice de gouvernance***

*Selon les sites : transversalité interne, convention, comité de gestion*

# Observatoire de l'eau

Les connaissances relatives à l'eau sont réparties selon les thématiques dans des services différents de la collectivité ou détenues par des partenaires extérieurs.

Le Département s'est engagé à construire un observatoire départemental de l'eau permettant de mettre à disposition de tous, les données relatives à l'eau potable, les rivières, les loisirs nautiques, l'assainissement, les milieux aquatiques, les zones humides...

L'observatoire doit être en premier lieu un outil de transversalité pour les services et d'aide à la décision des élus. Il est prévu un développement vers le grand public, via internet.

S'il n'existe pas d'observatoire départemental de l'eau à proprement parler, différentes opérations sont engagées qui contribuent à partager et valoriser la donnée.

La réunion régulière des différents services autour de la thématique de l'eau (le « pôle eau ») permet une meilleure connaissance réciproque des services, des travaux menés et des données existantes au sein de la collectivité. Les différents travaux des services (schéma, plans, rapports) sont mis à disposition sur l'intranet du conseil général.

Enfin, un travail de structuration de la donnée a été engagé avec l'aide de la DSIT dans les domaines des rivières (huit atlas cartographiques), de l'assainissement collectif et non collectif et de l'eau potable.

La phase ultérieure d'ouverture d'un site internet dédié à l'observatoire de l'eau a été engagée mais il a été décidé de reporter cette opération et de valoriser au maximum les données via les pages du site internet de la collectivité.

## ***Indice de gouvernance***

### *Transversalité interne*

# Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)

Suite à la loi sur le sport de juillet 2000, le département s'est doté très tôt d'une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) qui réunit l'ensemble des acteurs du sport de pleine nature.

Cette commission a pour mission :

- de participer à l'élaboration du PDESI relatif aux sports de nature,
- de donner un avis pour toute modification du PDESI,
- de participer à la gestion des conflits d'usage.

L'enjeu est de concilier le développement des sports de pleine nature, de garantir l'accès aux espaces naturels en tenant compte des aspects environnementaux et dans le respect de la propriété privée.

La CDESI se réunit en moyenne 3 fois dans l'année. Avec environ 25 à 30 personnes à chaque séance, cette instance relativement récente connaît une bonne participation des acteurs. Les sous-commissions sont également dynamiques pour préparer les décisions de la commission.

Les pistes d'évolution doivent être recherchées vers une plus forte implication des élus, locaux et départementaux, pour affirmer le rôle de concertation et de planification de cette commission.

Pour structurer durablement le territoire, avec des actions d'aménagement et de développement des pratiques, un schéma de développement est en cours d'élaboration et devrait voir le jour en 2015.

## ***Indice de gouvernance***

*Ensemble des usagers et acteurs concernés*

# Schéma départemental des rivières

Le Département a animé une démarche partenariale pour définir une nouvelle politique « rivière » permettant de favoriser une bonne gestion des milieux aquatiques en tenant compte :

- des objectifs européens ambitieux d'atteinte du bon état des cours d'eau
- de la réorganisation de l'intercommunalité induite par le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)
- des politiques locales transversales liées à l'eau (tourisme, agriculture, assainissement, environnement...)

Le schéma des rivières définit par conséquent la politique publique que chaque partenaire s'attachera à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences.

Le schéma départemental des rivières a globalement permis d'affirmer le rôle central du Conseil général en matière de politique rivière. Le partenariat engagé pendant l'élaboration du schéma a été poursuivi avec l'instauration d'une instruction commune des dossiers entre services (Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, EPIDOR, Parc Naturel Régional). Des outils ont été développés pour faciliter les échanges et diffuser des informations (plateforme d'échanges de données sur l'extranet du CG).

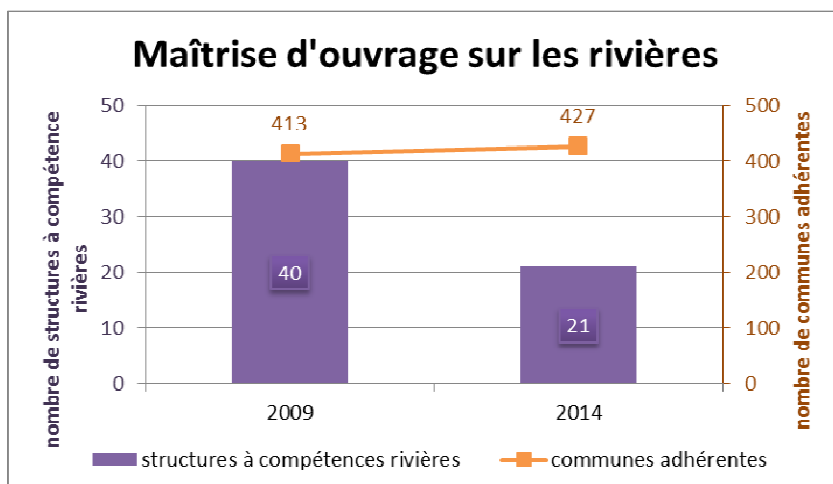
Le service de l'eau a développé une animation plus dynamique dans le département : réseau de techniciens rivières des structures locales, animation de rencontres techniques départementales, création d'une newsletter sur l'actualité dans le domaine, mise à disposition des atlas cartographiques actualisés...

Par ailleurs, après l'adoption du SDCI, les premiers regroupements de collectivités sont engagés par bassin versant. Depuis 2009, le nombre de structures a diminué de moitié, passant de 40 à 21. Mais plus de communes y sont adhérentes. D'autre part, les structures se positionnent progressivement pour prendre en charge la gestion des zones humides. Le Département a été sollicité pour mettre en place une cellule d'assistance technique pour les zones humides qui assurerait l'animation départementale.

Une évaluation du schéma départemental devra être engagée prochainement pour établir un premier bilan à 3 ans et accompagner le territoire dans la nouvelle phase de réorganisation territoriale prévue par l'Etat.

## **Indice de gouvernance**

*Comité de pilotage réunissant les acteurs institutionnels*



# Evaluation des capacités épuratoires du sol en place

Le SATESE passé sous la direction de l'Agence Technique Départementale a toujours cherché à proposer aux communes des solutions techniques capables de répondre à leur besoin (en fonction du contexte local) et de répondre aux exigences réglementaires, tout en évitant des investissements et des charges de fonctionnement excessives.

Après avoir assuré la promotion et le suivi des stations d'épuration utilisant des macrophytes, le SATESE a souhaité étudier les performances et les potentialités du traitement des eaux usées par le sol en place. Cette filière de traitement a de nombreux atouts si les conditions du sol et du sous-sol sont favorables : peu de génie civil - simple modelage du terrain naturel pour guider et répartir les écoulements - besoins énergétiques très faibles - pas de boues à traiter...

Six stations d'épuration utilisent cette technique en Dordogne. Elles sont de taille modeste en termes d'Equivalent Habitant (EH). Pour la développer comme l'est maintenant le recours aux macrophytes (plus de 115 stations d'épuration par filtres plantés de roseaux en activité en Dordogne), il convient de s'appuyer sur un sérieux travail de mesure, d'évaluation et de suivi, d'où la volonté d'engager un étudiant.

L'objectif de ce projet est de valider ou non ce mode de traitement des eaux usées domestiques (pour le petit collectif) afin de l'intégrer dans le panel de solutions techniques permettant de répondre aux exigences réglementaires.

Si des difficultés de cofinancement et de partenariats techniques subsistent, une étude d'état des lieux des six stations est en cours à la faculté de Bordeaux et sera publiée en fin d'année.

## **Indice de gouvernance**

*Partenariat avec la faculté de Bordeaux*

# Conventions de collaboration du laboratoire départemental

Une des stratégies du Laboratoire Départemental est d'être axée sur le maintien d'un niveau de service de qualité mais surtout hautement qualifié. Cette recherche de performance de qualification a pour effet d'étoffer les capacités du Laboratoire et d'anticiper les besoins futurs.

Pour atteindre ces objectifs, le Laboratoire établit des conventions avec des laboratoires privés afin de tester du nouveau matériel, moins énergivore que par le passé, mais aussi de nouvelles techniques d'analyse. L'utilisation de ces matériels et de ces techniques permettent d'assurer une formation continue de haute qualification aux personnels du Laboratoire. Ainsi, cet établissement dispose d'un personnel reconnu pour ces compétences et ses acquis techniques.

Cette technicité contribue de manière indirecte à l'amélioration de la qualité des produits (suivi organoleptique). Les compétences ont permis, elles, de développer des méthodologies nouvelles qui peuvent par exemple participer à la protection d'une espèce animale. C'est le cas actuellement vis-à-vis du blaireau qui véhicule la tuberculose bovine mais dont la lutte est beaucoup plus ciblée évitant ainsi une éradication massive.

La participation du Laboratoire à ces projets de test participe à l'extension de sa notoriété. Il peut tout à la fois assurer des missions d'intérêt public (suivi qualitatif des eaux), tout en étant attractif sur les marchés concurrentiels en proposant des alternatives ou des solutions sur des marchés particuliers.

## ***Indice de gouvernance***

Conventions avec laboratoires privés



## Label éco-jardin

Le Conseil général de la Dordogne est le seul département en France gérant un parc ou un jardin labellisé éco-jardin. Le site qui a obtenu cette distinction en 2013 est le parc François Mitterrand situé à Périgueux.

Pour obtenir cette labellisation, il y a obligation de respecter un cahier des charges ou aller même au-delà.

Le sol est systématiquement couvert. Des méthodes préventives sont utilisées pour éviter le désherbage. Il est réalisé manuellement ou mécaniquement si nécessaire. Le paillage systématique et/ou l'utilisation des plantes couvre-sols permettent d'éviter le désherbage et limite l'évaporation.

Pour augmenter les économies d'eau, le choix des végétaux porte majoritairement sur des arbustes et des vivaces (60%) ainsi que sur un système automatisé se déclenchant en fonction de l'évapotranspiration et de la pluviométrie. L'arrosage est effectué de nuit avec l'eau de pluie récupérée.

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. La lutte contre les parasites utilise des méthodes biologiques. Des hôtels à insectes et des nichoirs ont été installés. Au moment du renouvellement, le matériel thermique est remplacé par du matériel électrique. Le parc n'est pas éclairé. Ses besoins en énergie pour l'arrosage sont assurés par un panneau photovoltaïque.

La lutte contre le changement climatique est aussi intégrée puisqu'il existe un inventaire des matériels et engins. Leurs consommations de carburant sont suivies.

Un jardin pédagogique a été créé en collaboration avec l'école maternelle située à côté du site. Ce jardin est ouvert au grand public en dehors des périodes scolaires.

### ***Indice de gouvernance***

Réalisation par le service seul en respectant le cahier des charges du label

# Chantier école de La Jemaye

Le service de l'environnement a construit un partenariat original avec le lycée agricole « Le Cluzeau » de Sigoulès. Le site départemental des étangs de La Jemaye bénéficie d'un chantier école pour la réalisation de travaux de gestion des milieux naturels par les élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Pro « gestion des milieux naturels et de la faune ».

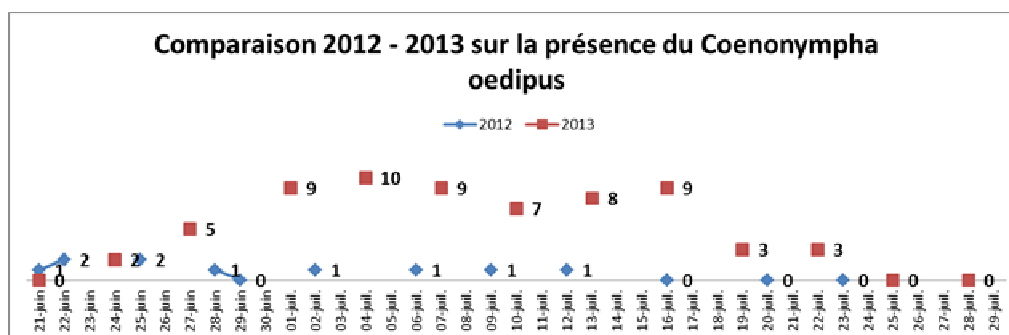
Pendant 5 jours les élèves sont encadrés par leurs professeurs, les techniciens du service de l'environnement et la régie du Pôle Paysage Espaces Verts du Conseil général pour réaliser des ateliers sur des thématiques ou des milieux différents (landes, roselières, aménagements spécifiques pour le fadet des laïches, la cistude d'Europe...).

Pour le lycée et les élèves, cette mise en situation est essentielle dans l'apprentissage. Les ateliers sont reconduits et améliorés d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, un technicien du service environnement vient présenter le site et le plan de gestion en amont du chantier et un bilan des opérations est dressé sur site avec les élèves au printemps de l'année suivante.

L'opération de chantier école est également liée avec une autre opération innovante de gestion par pâturage : les élèves participent à la pose des barrières et à l'arrivée du troupeau de mouton en transhumance qui est accueilli sur le site.

Pour le Conseil général, le partenariat engagé depuis 2011 est essentiel pour réaliser les actions de gestion des milieux naturels (actions définies dans le plan de gestion 2013-2017). Les chantiers écoles permettent de réaliser des opérations assez lourdes d'entretien et de réouverture de milieu, travaux qui nécessitent de la main d'œuvre et du matériel.

Les travaux sont évalués chaque été par des suivis des populations emblématiques comme le fadet des laïches *Coenonympha Oedipus* (espèce protégée en forte régression) par la restauration des habitats (lande humide).



*ANNEE 2012 : Après quelques travaux en 2011 de réouverture d'une lande humide colonisées par les ajoncs, bruyères et ligneux la population du Fadet des laïches remonte.*

*ANNEE 2013 : Après intervention en 2012 des élèves sur les mêmes secteurs, sur des superficies plus importantes, les effectifs sont en très fortes hausses.*

## **Indice de gouvernance**

*Partenariat avec le lycée agricole*

# Contrat de bassin de la Doue

Le contrat territorial pour une gestion durable de l'eau est un engagement de l'ensemble des partenaires à mettre en place les conditions d'une gestion équilibrée assurant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau.

Sur le bassin versant de la Doue, les usages d'alimentation en eau potable (à partir de la retenue de Moulin Pinard) et de loisirs nautiques (sur le grand étang de Saint Estèphe) sont fortement perturbés par le développement massif de cyanobactéries. Le contrat permet de développer des actions sur trois volets (agriculture, assainissement et impact des étangs) pour atteindre des objectifs communs à tous les acteurs :

- Atteindre le bon état des eaux,
- Reconquérir la qualité des eaux brutes
- Restaurer la capacité auto-épuratrice des milieux aquatiques

Chacun des volets dispose d'un animateur (chambre d'agriculture, PNR et SIDE de la région de Nontron).

Le contrat de bassin de la Doue, porté par le SIDE de la Région de Nontron, est la concrétisation d'une démarche cohérente et concertée engagée depuis 2009. Chaque partenaire met toutes ses compétences à disposition de ce territoire pilote.

Le Conseil général agit à plusieurs titres : en tant qu'animateur et maître d'ouvrage pour l'acquisition d'étangs pour effacement - en tant que financeur pour le réseau de suivi de l'eau et pour l'assainissement collectif.

Pour l'acquisition des étangs, le Conseil général a déjà :

- Instauré une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur les huit communes du bassin en vue d'acquérir les étangs en vente et de procéder à leur effacement,
- Informé les notaires par courriers,
- Participé aux réunions publiques d'information organisées dans le cadre du contrat de bassin,
- Rencontré les propriétaires d'étangs
- Présenté le projet aux Services des Domaines chargés des estimations des biens de particuliers.
- Acheté un étang d'environ 50 ares (St Estèphe) en 2014, sachant qu'un autre projet est à l'étude.

Pour l'assainissement collectif, un programme d'investissement était projeté dans le Contrat territorial, financé par l'Agence de l'Eau et le Département. Les réalisations sont déjà nombreuses sur les communes de St Estèphe et Piégut Pluviers. Elles visent à réduire l'apport de phosphore dans le milieu.

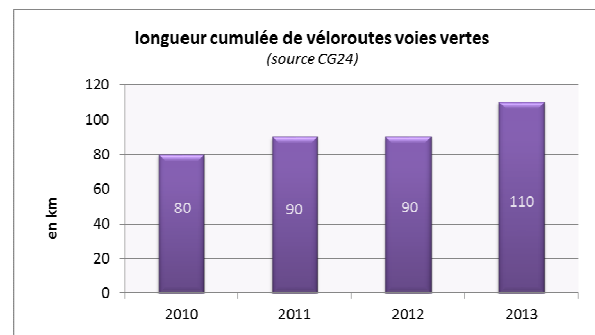
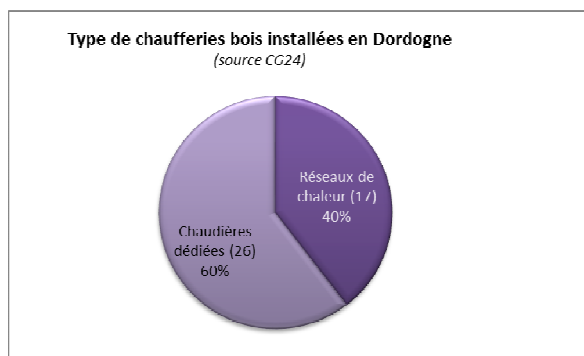
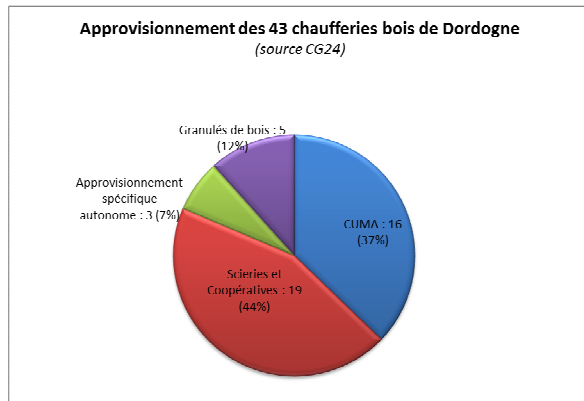
Pour le suivi des eaux, 15 points de prélèvements (5 étangs et 10 sur cours d'eaux) ont été déterminés et suivis selon un protocole établi dans la continuité de celui du PNR. Les prélèvements sont effectués par le Laboratoire Départemental.

## ***Indice de gouvernance***

Comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs



## 5. Finalité 5 : lutte contre le changement climatique



|  |           |
|--|-----------|
| <b>Transpérigord.....</b>  | <b>56</b> |
| <b>Plan Bois Energie .....</b>   | <b>57</b> |
| <b>Aides pour la construction de logements sociaux en bois .....</b>         | <b>58</b> |
| <b>Plan Départemental Forêt-Bois .....</b>                                   | <b>59</b> |
| <b>Projets de vélo-routes – voies vertes .....</b>                           | <b>59</b> |
| <b>Projet de politique énergétique pour le patrimoine départemental.....</b> | <b>61</b> |
| <b>Convention d'Engagement Volontaire .....</b>                              | <b>62</b> |
| <b>Elaboration du PCET .....</b>   | <b>63</b> |
| <b>Acquisition de véhicules électriques.....</b>                             | <b>64</b> |
| <b>Eco-quartier .....</b>  | <b>65</b> |
| <b>PCET Bâtiments .....</b>  | <b>66</b> |

# Transpérigord

En 2006, le Conseil général constatait que la fréquentation des lignes de bus interurbaines était en baisse. Soucieux tout à la fois d'améliorer le service, de lutter contre le réchauffement climatique et de promouvoir le transport collectif, le Conseil général a mis en place un nouveau système basé sur un nouveau cadre conventionnel et un tarif attractif.

Le cadre conventionnel est établi sur la gestion de 10 lignes complémentaires du réseau ferré. En 2013, ce cadre a été modifié lors du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP). Maintenant, la DSP s'effectue sur la gestion de l'ensemble des lignes, et non plus par lots. De plus, la contribution du Conseil général est indexée sur le nombre de voyageurs et non plus sur le kilométrage parcouru. Seul le transport scolaire demeure alloti, même si les lignes du Transpérigord combinent transport scolaire et grand public.

Dans le nouveau cahier des charges, l'accent a aussi été mis sur la communication et l'accessibilité.

Le tarif demeure identique, la formule du ticket unique à 2 € est maintenue. Il est maintenu à 1 euro pour les jeunes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes en voie d'insertion. L'offre tarifaire s'est étoffée par l'apparition de cartes mensuelles à 40 € et des carnets de 10 voyages à 14 €.

La mise en accessibilité des lignes pour les personnes handicapées poursuit sa progression. A ce jour, 4 lignes permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite. Pour les 6 autres, le dispositif du numéro d'appel pour prévenir de son voyage et permettre au délégataire d'y répondre en dépêchant un accompagnateur perdure. Ces lignes devraient dans un futur proche être toutes équipées de véhicules permettant l'accueil de ces personnes. Le programme d'aménagement pour les points d'arrêt présentant des difficultés d'accessibilité est en cours.

L'accueil des malentendants et des aveugles a aussi fait l'objet d'une attention particulière à l'intérieur des autocars. Les informations sur les arrêts défilent grâce à un bandeau lumineux et sont aussi annoncées oralement.

## **Indice de gouvernance**

*Cahier des charges de la DSP rédigé par le service seul*

# Plan Bois Energie

Depuis le premier plan signé avec l'ADEME en 1995 en faveur du « Bois énergie et développement local », le Département soutient l'installation de chaudières collectives au bois et tisse un partenariat étroit avec la fédération départementale des coopératives de matériels agricoles (FDCUMA) pour structurer l'approvisionnement.

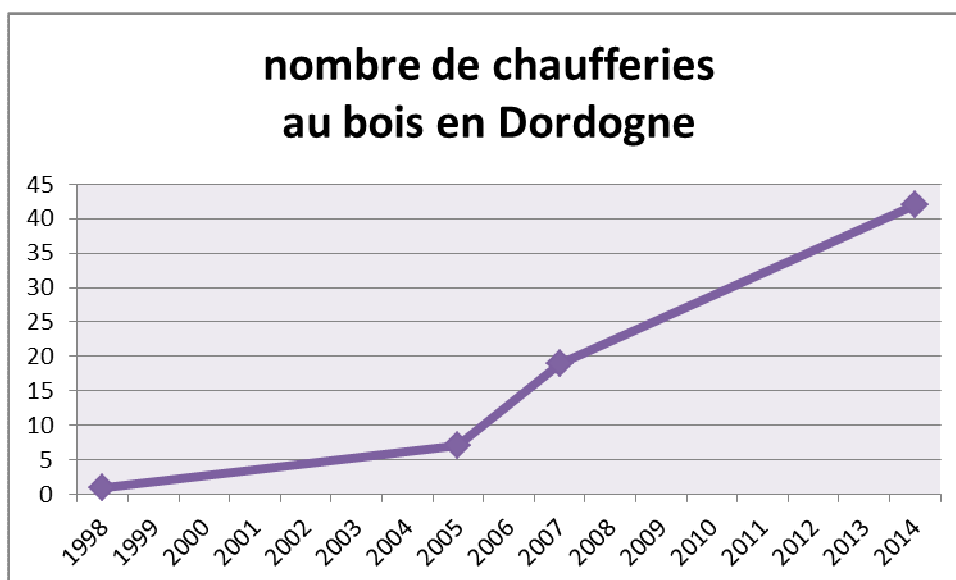
Une animation sur le territoire départemental, réalisé par le bureau TRIVALOR puis par la FDCUMA a permis de faire une large promotion de ce plan.

En 2014, avec 42 chaufferies installées dont 17 réseaux de chaleur, le plan bois énergie de la Dordogne participe :

- à l'effort économique départemental (22M€ de travaux réalisés à 70% par des entreprises locales),
- à la création d'emplois locaux (22 équivalents temps plein),
- à l'utilisation d'une ressource locale (22.500 tonnes de bois mobilisés sur 880 ha de forêt)
- et à la lutte contre le changement climatique (6.970 tonnes équivalent pétrole économisées et 16.700 t de CO<sub>2</sub> évitées).

Mais le système construit en 1996 atteint aussi ses limites : malgré le contexte de transition énergétique, les projets sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui. De même, la structuration de l'approvisionnement doit être remise à plat, compte tenu du nombre d'acteurs existants et de la nécessaire montée en qualité du combustible. Enfin, les porteurs de projets rencontrent de plus en plus de difficultés pour le financement.

Une deuxième génération du plan bois énergie doit ainsi être envisagée, conformément à la proposition du Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en janvier 2014 par le Conseil général.



## Indice de gouvernance

Comité de pilotage (avec ADEME et Conseil Régional d'Aquitaine), convention avec FDCUMA

# Aides pour la construction de logements sociaux en bois

Depuis 6 ans le Conseil général apporte une aide de 1 000 € pour tout logement social construit en bois. Au-delà du soutien à la construction de logements sociaux nécessaires dans notre département, l'idée est de montrer qu'il est possible de bâtir avec un matériau bio-sourcé, de qualité, issu d'une production locale. Les constructions bois participent ainsi à l'émergence d'une économie locale de proximité et au soutien économique d'une filière régionale en pleine expansion.

Le bois a aussi la particularité de stocker le carbone et de limiter les ponts thermiques. Cette caractéristique permet d'être un élément contribuant à lutter contre le réchauffement climatique et à réduire les charges locatives et énergétiques des ménages. Le soutien à ces constructions est donc un moyen efficace de trouver de nouveau débouché pour nos forestiers. Il contribue par ailleurs à une bonne intégration paysagère des logements en milieu urbain et rural.

## **Indice de gouvernance**

*Guide des aides du Conseil général*



# Plan Départemental Forêt-Bois

Le Conseil général s'est rapproché de l'interprofession du bois (Interbois Périgord), de la Région et de l'Etat pour élaborer une stratégie coordonnée de l'ensemble de la filière.

Le plan départemental Forêt-Bois, qui présente l'ensemble des aides à la filière, cible en particulier les actions en matière de foncier pour enrayer le morcellement de la propriété forestière et les aides à la sylviculture pour relancer la dynamique de gestion des forêts.

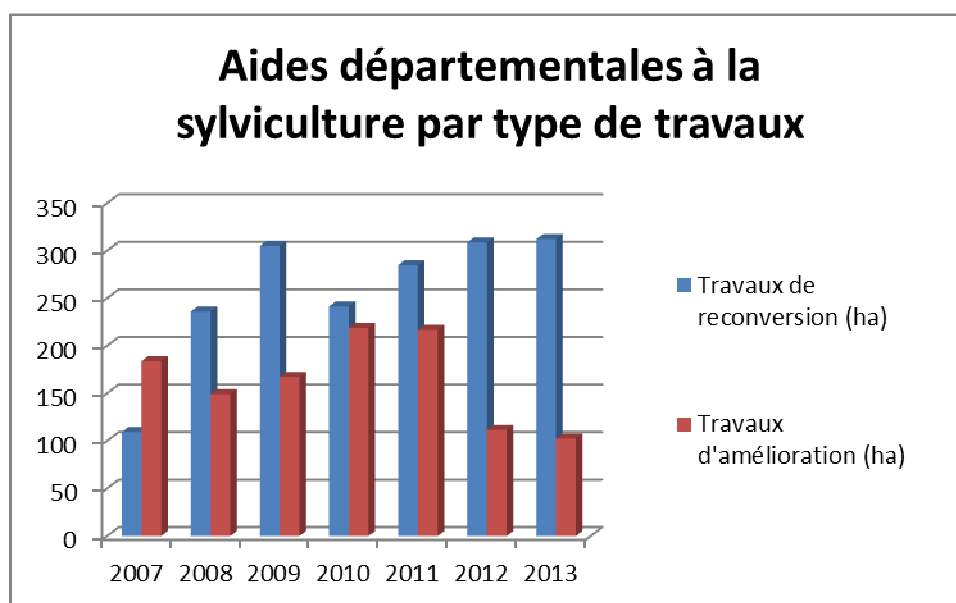
Le 2<sup>ème</sup> plan 2010-2012 aura permis d'aider près de 500 propriétaires pour 1.600 ha de travaux (800 ha de travaux d'amélioration et 800 ha de reconversion de châtaigniers improductifs). Les travaux sylvicoles génèrent une activité locale, soit la sauvegarde d'environ 9 emplois pour les interventions mécanisées et 15 emplois pour les interventions manuelles.

La réussite de ce 2<sup>ème</sup> plan a incité les partenaires à construire un plan de 3<sup>ème</sup> génération, 2013-2015 : en plus de l'axe en matière de foncier, et de celui des aides à la sylviculture, un troisième volet a été ajouté sur le développement économique et la recherche.

Depuis 2007, le Conseil général a aidé 1.136 ha de travaux d'amélioration et 2054 ha de travaux de reconversion, dont 440 ha de taillis de châtaignier sec. Ainsi, les 3 plans successifs représentent plus de 2 millions de plants issus de pépinières forestières et près de 17.000 tonnes de châtaignier sec valorisés.

## Indice de gouvernance

*Comité de pilotage associant les partenaires institutionnels*



# Projets de vélo-routes – voies vertes

Ce projet s'enchaîne dans deux documents : le Schéma National de 2010 ainsi que celui de l'Aquitaine qui a été révisé en 2013. L'objet du schéma national est d'établir des connexions entre les maillages de chaque territoire. Le schéma régional quant à lui a permis une réactualisation du maillage, une hiérarchisation des itinéraires selon les niveaux d'enjeu (européen – national – départemental), une mise en tourisme des itinéraires et surtout il prévoit une analyse des fréquentations et des retombées économiques potentielles.

Trois itinéraires sont inscrits au schéma national sur la vallée de l'Isle, la vallée de la Dordogne et la coulée d'Oc. Par ailleurs, une demande a été faite pour intégrer le projet de la vallée de la Vézère compte tenu du projet Lascaux IV et de l'inscription de la vallée.

Au final cela correspond à un linéaire cumulé d'environ 500 kilomètres à étudier puis à réaliser par les communautés de communes qui sont maîtres d'ouvrage sur ces opérations. Le Conseil général apporte une aide financière à ces travaux d'aménagement. Environ une centaine de kilomètres sont déjà réalisés et 86 km sont en cours de réalisation en vallée de l'Isle et seront ouverts au public mi-2015

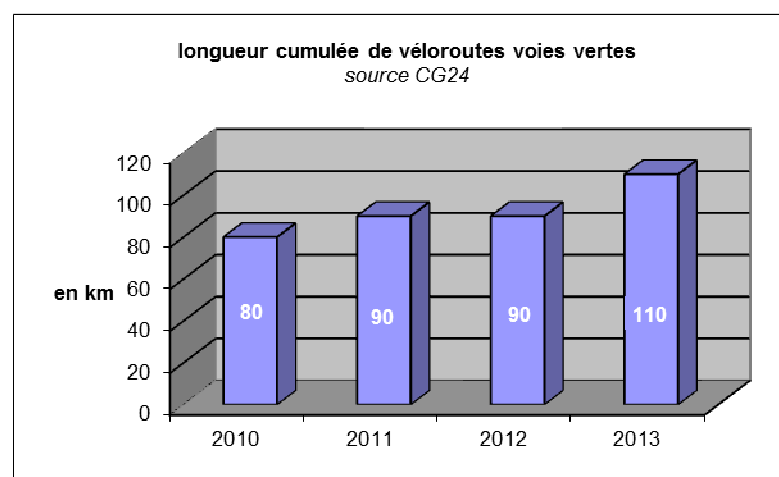
La priorité n'est pas de créer des sites propres mais plutôt de connecter des infrastructures existantes tout en assurant la sécurité de l'utilisateur, si cette sécurité est facilement réalisable.

Cette connexion territoriale est étendue aux moyens de transport puisque ces véloroutes intègrent les gares ferroviaires actives dans leur tracé. Cela permet ainsi à l'utilisateur de combiner rail-vélo pour son déplacement ou pour d'éventuels transferts.

Ces axes sont des alternatives touristiques mais aussi de loisirs pour les périgordins. D'un point de vue touristique, ils contribuent à la promotion de l'itinérance douce. Localement ils se font plus ludiques et participent à l'émergence de l'usage du vélo.

## Indice de gouvernance

*Comité de pilotage régional*



# Projet de politique énergétique pour le patrimoine départemental

Dans le cadre de son inscription dans un système de management de l'énergie, la direction des bâtiments départementaux a souhaité s'engager dans un suivi de l'ensemble des fluides (eau – chauffage – ventilation...) alimentant nos bâtiments. L'objectif affiché est de parvenir à réduire de 38 % nos consommations d'ici 2020 (l'année de référence est 2006).

Ce suivi continu a aussi pour effet de prioriser les interventions qui doivent être effectuées sur le patrimoine administratif et scolaire. Ainsi, pour 2014, les travaux d'isolation par l'extérieur et de ventilation des deux bâtiments de l'hôtel du département - préfecture ont été lancés, en partenariat avec l'Etat.

Toute la Direction est impliquée dans ce système de management de l'énergie, même si 4 personnes sont directement mobilisées. L'idée est que ces quatre agents sensibilisent les utilisateurs sur la nécessité de maîtriser leur consommation énergétique et sur les moyens à disposition pour y parvenir (outils de régulation disposés dans les différents locaux des personnes référentes...)

Cette recherche permanente de maîtrise de la consommation des fluides induit aussi de réfléchir au choix des matériaux et des techniques utilisés mais aussi aux sources énergétiques promues. D'une manière générale sur ce dernier point, le recours aux énergies renouvelables prévaut. Ces deux facteurs énergie renouvelable et recours à des matériaux bio-sourcés impactent de manière positive la limitation des émanations de gaz à effet de serre dues à nos bâtiments tertiaires.

Un des aspects souvent ignoré de cette maîtrise des fluides concerne le confort des agents au travail. En effet, un bâtiment doté d'une meilleure enveloppe isolante ainsi que d'une ventilation performante assure une hausse de la qualité du ressenti des agents.

## **Indice de gouvernance**

*Opération assurée par la direction du patrimoine*

# Convention d'Engagement Volontaire

Au niveau national, les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre et les milieux professionnels en infrastructure routière ont signé une Convention d'Engagement Volontaire dans le cadre notamment de la raréfaction des ressources, du changement climatique et de la sécurité sur les chantiers.

Cette convention nationale s'appuie sur 9 engagements, à partir desquels sont définies des actions adaptées. On peut noter :

- Engagement 1 : Préserver les ressources non renouvelables
- Engagement 2 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels
- Engagement 3 : Réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
- Engagement 5 : Accroître la performance environnementale des travaux de construction.

Pour les atteindre, des nouvelles techniques sont utilisées : les objectifs contraignent aussi les acteurs à l'innovation et à la recherche. Afin de vérifier l'impact de cette convention, un suivi est réalisé par le comité de pilotage.

Cette convention, déclinée au niveau local, a été signée en 2012. Elle engage le Département dans une nouvelle approche pour déterminer le cahier des charges de ses travaux routiers. La valorisation des matériaux extraits sur place, le recyclage des déchets de chantiers ainsi que le recours à des enrobés tièdes et froids sont systématiquement mis en avant par rapport aux techniques classiques.

Depuis le Grenelle 2 et plus concrètement depuis la réforme des études d'impact, le Département réalise désormais une analyse détaillée et une prise en compte réelle des impacts des projets routiers sur l'environnement tant en phase construction qu'en phase d'exploitation. Le maître d'ouvrage a en effet l'obligation d'éviter, de réduire voire de compenser les impacts résiduels sur l'environnement. Des démarches sont actuellement en cours sur les projets de déviations de La Rochebeaucourt (compensation pour destruction d'une zone humide) et de Sarlat (compensation pour destruction d'une espèce végétale protégée).

A cela s'ajoute, la volonté de lier cette convention avec la clause d'insertion sociale : elle est systématiquement intégrée dans les marchés « routes » ou « aménagements paysagers » de plus d'1M€. La référente en la matière à la direction de l'économie est associée à la définition des conditions de mise en œuvre de cette clause.

## **Indice de gouvernance**

*Comité de suivi avec l'ensemble des signataires*

# Elaboration du PCET

La mise en place d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est une obligation suite au Grenelle de l'environnement et à sa traduction législative. Le PCET est un plan d'actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, du développement durable, de l'environnement, de l'efficacité et de la transition énergétique. Ainsi, le Conseil général répond à l'obligation réglementaire et à son objectif de lutte contre le changement climatique en construisant un PCET.

De plus, les élus ont décidé de manière volontaire de mettre en place une Conférence Départementale des Energies (CDE) : espace de concertation, d'échange d'expériences et de savoir-faire, de débat d'orientations stratégiques pour le territoire.

Le PCET a été adopté par l'assemblée départementale le 31 janvier 2014. Il se compose de 24 orientations stratégiques et de 30 actions réparties dans trois grands domaines :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La transition énergétique ;
- La réduction des émissions de GES en interne de la collectivité.

La CDE a nourri la construction du PCET ainsi que plusieurs études (bilan GES, consommations énergétiques et potentiel de production d'énergie renouvelable, analyse de vulnérabilité du territoire).

Pour construire et partager le PCET, dix-neuf réunions, ateliers, conférences, animations ont eu lieu en dix-neuf mois d'élaboration sur l'ensemble du territoire. Après trois séries d'ateliers, un forum de synthèse a clôturé la concertation le 14 octobre 2013 par un débat avant la présentation à l'assemblée départementale.

Pour être opérationnelles, les actions du PCET doivent être mise en œuvre à l'échelle des différents territoires et avec l'ensemble des acteurs. Ces actions sont à réaliser ou à préfigurer sur la durée du plan soit entre 2014 et 2018.

L'animation du plan d'actions est essentielle. Il s'agira de faire connaître les projets et les réalisations aux périgourdins pour poursuivre la participation au-delà de la concertation lors des ateliers.

Des outils d'évaluation sont en cours de réalisation et un rendez-vous annuel sera instauré dès 2015 pour présenter un bilan des actions.

## **Indice de gouvernance**

### *Implication citoyenne*

# Acquisition de véhicules électriques

Après une tentative infructueuse il y a de nombreuses années, les évolutions de fiabilité apportées par les constructeurs ont amené le Conseil général à étudier, plus en détail, les domaines d'activités et les fonctions de certains de ses agents propices à l'usage de véhicule électrique. Comme ce fut le cas avec l'acquisition d'une flotte de vélos, ce choix s'inscrit dans le souci d'exemplarité qui anime la collectivité. Le Conseil général endosse un rôle de promoteur en matière de transport vis-à-vis des citoyens. Il prouve ainsi que le recours à des véhicules électriques est une réponse à un usage professionnel.

Ce souhait s'inscrit aussi dans une volonté de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines générées par les déplacements professionnels des agents. Cette action participe donc à lutter contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

De même, la forte réduction du bruit dans l'habitacle ainsi que la souplesse de conduite inhérente aux voitures électriques ont amélioré les conditions de travail des agents les utilisant. En particulier les huissiers, qui en raison de leur fonction, sont dans l'obligation de passer un temps certain dans un véhicule.

Si, actuellement, seulement deux véhicules sur l'ensemble de notre flotte sont électriques, leur nombre est amené à s'agrandir puisque tout véhicule thermique destiné à être changé fait l'objet d'une analyse : en fonction de son usage et en raison de la relative faiblesse d'autonomie de ces véhicules, le passage du thermique à l'électrique sera envisagé.

## **Indice de gouvernance**

*Analyse du besoin par le service*

# Eco-quartier

A l'origine, le label national lancé en 2009, était un appel à projet spécifique aux pôles urbains. Il a depuis évolué et s'est ouvert au monde rural. Ainsi en septembre 2013, la commune de Meyrals en Dordogne a signé une Charte d'engagement. Cette charte est la première étape du Label EcoQuartier qui comporte trois étapes : Charte des EcoQuartiers / Engagé dans la labellisation / Label national.

Un EcoQuartier doit respecter les principes du développement durable :

- en assurant la promotion d'une gestion responsable des ressources,
- en s'intégrant dans la commune et le territoire qui l'entoure,
- en participant au dynamisme économique local,
- Et en proposant des logements pour tous et de tous types facilitant ainsi le « vivre ensemble » et la mixité sociale.

Il doit aussi s'établir autour d'une concertation pour une vision partagée du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

Des ateliers thématiques ont été organisés à Meyrals en novembre 2013. Leur restitution a eu lieu en janvier 2014.

Par ailleurs, la commune de Montrem semble intéressée par ce type de démarche.

Enfin, en parallèle, des communes comme Douville, Ribérac ou Coulouniers-Chamiers proposent des lotissements avec des cahiers des charges intégrant des critères écologiques. De plus, il existe en Dordogne des éco-hameaux privés (Sergeac, Saint Pierre de Frugie et Beauregard et Bassac).

## **Indice de gouvernance**

*Projet associant les citoyens*

# PCET Bâtiments

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil général a effectué un bilan de ses émissions de Gaz à effet de serre. Ces résultats ont permis de construire en transversalité avec de nombreux services un plan d'actions interne à la collectivité. Elle l'engagera dans l'exemplarité en matière de lutte contre le changement climatique.

Une grande part des émissions sont dues aux bâtiments départementaux. Ils représentent 34% des 16 185 tonnes équivalents CO<sub>2</sub> (base année 2012) pour l'ensemble de la collectivité.

Pour répondre à l'engagement de la collectivité, six actions ciblées « bâtiment » composent le plan d'actions interne et sont intégrées au PCET :

- Développer l'installation de chaufferie bois
- Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux
- Optimiser les contrats de maintenance
- Réaliser des fiches standardisées pour l'achat des équipements
- Sensibiliser les agents aux économies d'énergies
- Réduire les consommations d'énergie et des émissions de GES dans les collèges

La plupart des actions sont d'ores et déjà engagées.

La mise en place des chaufferies bois est régulièrement étudiée, en particulier dans les collèges. Des études de faisabilité ont été réalisées pour ceux de La Roche Beaulieu, Saint-Aulaye, Montaigne à Périgueux, Piégut-Pluviers, Sarlat, Le Bugue.

De plus, le futur bâtiment de Lascaux 4 sera raccordé à un réseau de chaleur communal.

L'efficacité énergétique des bâtiments progresse lors des rénovations, comme les bâtiments C et E de l'Hôtel du Département – Préfecture (isolation, menuiseries, rafraichissement adiabatique).

Les consommations d'énergie et des émissions de GES dans les collèges sont améliorées lors des changements de matériel.

## **Indice de gouvernance**

### *Transversalité interne*



# Deux politiques au service du développement durable

Dans le cadre de ce rapport sur la situation en matière de développement durable, le Département souhaite valoriser deux politiques particulièrement exemplaires en matière de développement durable.

## 1. Politique de l'eau

Par le biais de différents axes d'intervention, le Département est un acteur central dans le domaine de l'eau. Il s'attache à poursuivre ses efforts afin d'atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau tout en accompagnant les acteurs dans leur projet : outils d'aide à la décision, schémas départementaux, conseils techniques, accompagnements financiers, outils d'évaluations... Le Département réalise dans le domaine de l'eau une animation constante sur l'ensemble du territoire.

### 1. la connaissance et la prévention

*Le Département s'est engagé fortement pour développer et diffuser la connaissance en matière de ressource en eau, de qualité des eaux et des rivières, d'eau potable et d'assainissement... Cette connaissance est mise à disposition des collectivités dans le cadre de l'ingénierie technique assurée par les services départementaux qui permettent aux collectivités de prendre leurs décisions en matière de pompage, rejets, protections...*

Le Département de la Dordogne a pris en charge directement un réseau de mesures sur les eaux souterraines et superficielles : depuis 2001, il programme régulièrement des campagnes de jaugeage et d'analyse pour suivre l'état des nappes souterraines et, depuis 2009, s'engage pour suivre la qualité des cours d'eau.

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches. Elles sont validées par l'Agence de l'Eau qui les publie à l'échelle du bassin Adour Garonne qui couvre tout le sud-ouest.

Pour répondre aux conflits récurrents d'usage sur les petits cours d'eau (assèchement en période estivale), le Conseil général a participé à l'effort collectif d'investissement pour équiper les petits cours d'eau fragiles de dispositifs de suivi et ainsi faciliter la gestion de crise en été.

Le Département fait aussi un effort particulier pour recenser toutes les données existantes souvent éparpillées dans les différentes administrations : mise en commun des données sur l'eau potable, sur l'assainissement et sur les rivières dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux.

De plus, la première sensibilisation en matière de ressource en eau et de milieux naturels passe par la diffusion de la connaissance. C'est la première démarche de prévention. Le Conseil général s'attache donc à soutenir les efforts en matière d'études, de suivi et d'animation : diagnostics de la ressource en eau par les collectivités distributrices mais aussi inventaires et animations sur les bassins versants ...

Enfin, le Département est membre de l'établissement public interdépartemental de bassin de la Dordogne, EPIDOR, et du syndicat mixte ouvert EPIDROPT sur le bassin du Dropt. Il participe à toutes les études et aux efforts de diffusion. C'est le cas notamment dans le domaine des inondations où la culture du risque est privilégiée en termes de prévention. C'est aussi important en matière de zones humides où la préoccupation de leur préservation doit être constante en urbanisme et aménagement du territoire.

## **2. la gestion et la protection de la ressource en eau**

*La pression sur la ressource en eau est forte : pression en matière de prélèvement (pour l'eau potable, pour l'irrigation) et pression en matière de pollution (rejets des particuliers, des collectivités, des activités agricoles...). Le Département accompagne la plupart des initiatives concourant à conserver ou retrouver la qualité des eaux.*

Pour son activité propre (espaces verts et bords de route) le Département a développé des techniques de gestion qui ont peu d'impact sur la ressource en eau : peu d'arrosage, pas de produits herbicides notamment. Par son expérience et son exemplarité, il compte faire connaître et favoriser ces techniques parmi les collectivités du territoire. C'est dans ce cadre qu'il développe la charte « zéro herbicide », à l'attention des communes et des intercommunalités du département, pour inciter et accompagner les collectivités vers une gestion des espaces verts et des bords de route sans désherbant.

Par ailleurs, le Département accompagne financièrement les collectivités dans leurs investissements en matière d'assainissement et d'eau potable. Mais il accompagne aussi techniquement les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable, dans la gestion des infrastructures (SATESE) et dans les dispositifs techniques. Dans le cadre de ces aides, les services départementaux élaborent des plans et schémas techniques encadrant les investissements (schéma de valorisation des matières de vidange par exemple).

Le Département a ouvert son activité à d'autres acteurs : il soutient financièrement les investissements des établissements touristiques en matière d'épuration. Il anime également le réseau des techniciens des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC).

En matière agricole, le Département accompagne techniquement et financièrement les projets d'hydraulique agricole. Il a d'ailleurs pris la maîtrise d'ouvrage de la construction des retenues sur le Bandiat. Dans chaque plan départemental de soutien aux filières agricoles, un volet particulier figure et est détaillé pour soutenir les dispositifs économes en eau et les systèmes de protection de la ressource en eau (diagnostics d'exploitation, gestion des effluents, acquisition de matériels performants).

Enfin, le Département s'investit également auprès du grand public, par son soutien à l'éducation à l'environnement et par son engagement dans le domaine des déchets (par exemple, aide à l'acquisition d'armoire pour le stockage des déchets toxiques dans les déchèteries). Le Département s'est plus particulièrement engagé dans le cadre de programmes spécifiques à la promotion de méthodes de jardinage n'utilisant pas de produits phytosanitaires (Plans d'Actions Territoriaux).

## **3. la protection et la valorisation des milieux**

*Le Département s'est fortement positionné pour promouvoir le tourisme, les sports de pleine nature et les sites naturels. Cette valorisation des milieux naturels s'accompagne d'une politique de préservation des espaces.*

En premier lieu, le Département a construit le cadre permettant le développement des activités : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnée nautique (PDALRN), Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), ...

Il a également développé des opérations vitrines sur les propriétés départementales : étangs de la Jemaye, site de Saint Estèphe, base de Rouffiac, barrage de Miallet ...

Il s'engage très clairement à accompagner les projets des collectivités en matière d'Espaces Naturels Sensibles, compétence directe des Départements.

Enfin, il soutient techniquement et financièrement les opérations sur les milieux aquatiques développés par les syndicats de rivières (restauration et entretien des milieux), ou celles en faveur des poissons migrateurs (politique portée par MIGADO et EPIDOR).

#### **4. L'animation et la coordination des acteurs sur l'ensemble du territoire**

De façon transversale, le Département participe à l'ensemble des initiatives portées par les acteurs de l'eau sur les volets

- « Qualité » (zones vulnérables, groupe régional aquitain sur les phytosanitaires, plans d'action territoriaux...),
- « Quantité » (Plan de gestion des Etiages, Eclusées, Comité sécheresse, Groupe seuils de mesure des débits, Plan d'Actions et de Prévention des Inondations PAPI...),
- « Réglementaire » (CODERST)
- « Milieux naturels » (Plan d'actions « grenouille taureau », « Vison d'Europe », « Cistude », Restauration des poissons migrateurs, Natura 2000, Inventaires zones humides...)

Il suit l'ensemble des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) engagés sur les bassins Charente, Isle-Dronne, Vézère-Corrèze, Dordogne amont, Dordogne Atlantique et Dropt ainsi que celui mené en Gironde sur les nappes souterraines.

La présence du Département dans toutes ces instances permet de

- de faire partager la vision et l'expérience du Conseil général,
- de donner de la cohérence à ces différentes initiatives,
- d'inscrire les actions engagées dans les opérations plus larges de programmation.

L'eau est aussi une préoccupation sociale pour le Département. Il dispose d'un outil financier, le Fond de Solidarité Logement (FSL), pour pallier les impossibilités ponctuelles que rencontrent certains périgordins pour régler leur facture d'eau. Il accompagne aussi les bailleurs sociaux dans leur volonté d'équiper leurs logements de matériel favorisant la baisse de la consommation en eau. De même il encourage les programmes d'animation orientée vers cette problématique.

## 2. Politique du logement et de l'habitat

La solidarité et l'aménagement sont des compétences phares d'un Conseil général. A ce titre le Département de la Dordogne mène une politique du logement offensive sur son territoire depuis près de 10 ans. Ce volontarisme s'explique aussi par la typicité de la problématique logement rencontrée en Dordogne.

En sus du manque de logements sociaux, la Dordogne est composée de nombreuses communes de petite taille au budget limité. Dans ces communes, il existe de nombreux bâtiments vacants qui peuvent faire l'objet d'une rénovation ou d'une réhabilitation en logement.

Le parc privé se caractérise aussi par la présence encore trop conséquente (10%) de logements considérés comme très dégradés voire indignes.

Le parc ancien public ou privé dans son ensemble souffre de déperditions énergétiques. Ce tissu immobilier est habité par une population qui n'est pas essentiellement composée de personnes défavorisées. Néanmoins, le revenu médian par personne demeure faible (14 600 €) et plus de 30 % de la population a plus de 60 ans.

De fait, la baisse des charges fixes liées à un logement, le confort de ce dernier ainsi que son adaptabilité suivant l'état de dépendance physique sont devenus des enjeux importants pour notre département.

Ce volontarisme trouve son illustration dans le fait que le Conseil général est un des 28 départements qui a choisi de conserver la délégation d'aide à la pierre comme le lui permettait l'acte 2 de la décentralisation du 4 août 2004. Celle-ci a été renouvelée pour 6 ans en 2012 et jusqu'en 2017.

La délégation des aides à la pierre a permis au Département de conforter sa position de chef de file et de devenir comme un fédérateur vis-à-vis des acteurs, des territoires et des collectivités. Il se positionne comme un guichet unique, tant pour les bailleurs publics et privés, que pour les collectivités ou les propriétaires occupants.

Ainsi, depuis 2006 le Département abonde financièrement les aides de l'Etat et intervient à hauteur de 3,5 M € par an, notamment pour des aides à destination du parc public HLM et des collectivités, mais aussi pour des aides de l'ANAH en direction des propriétaires occupants très modestes. Sur la première période de délégation 2006-2011, 17,4 millions d'euro ont été engagés par le Département sur ses fonds propres.

Cette aide à la pierre s'appuie sur le Plan Départemental de l'Habitat 2012-2017, co-piloté par l'Etat et le Département, qui définit les grandes orientations en politique de logement et d'habitat. Ce sont ces orientations qui permettent ensuite de déterminer les objectifs et une déclinaison d'actions à mettre en œuvre dans les territoires, tant en termes de planification que de programmation.

Ces objectifs sont soutenus par le dispositif de l'aide à la pierre de l'Etat ou par des financements spécifiques du Département et des collectivités.

Depuis 2008, le Plan Départemental de l'Habitat et la délégation de l'aide à la pierre s'appuient sur l'Observatoire de l'Habitat, géré et piloté par le Département. C'est un outil partenarial d'évaluation et d'orientation des politiques publiques en matière d'habitat.

De plus, depuis 2005, le Département est le pilote d'un Fonds Solidarité Logement (FSL). Ce fonds permet d'accompagner certains périgourdins dans le règlement de leurs factures de fourniture d'eau ou d'énergie et de leur quittance de loyer.

Le FSL est un des outils financiers du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017, co-piloté par le Département et l'Etat. L'objectif de ce plan est de garantir le droit au logement décent et de promouvoir l'insertion sociale par le logement. Les publics prioritaires du plan sont entre autres : les ménages dépourvus de logement, les ménages menacés d'expulsion, les ménages en situation de précarité (dont énergétique) et enfin ceux exposés à des situations d'habitat indigne.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), le Département a expérimenté des initiatives d'implication directe de personnes en insertion pour qu'elles rénovent elles-mêmes leur logement (accompagnement technique et fourniture de matériaux).

Cette solidarité est aussi effective en direction des personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Un Plan d'Aide Personnalisée (PAP) définit les besoins de chaque bénéficiaire. Ces besoins peuvent être ergonomiques et, dans ce cas, nécessite un aménagement du domicile, pris en charge financièrement.

L'animation est aussi un point important du dispositif de la politique du logement du Conseil général. Le Département accompagne les territoires dans leurs dispositifs d'animation en soutenant par exemple les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Général (PIG).

En matière de la rénovation énergétique, il existe une plateforme d'information ouverte à tous les périgourdins, gérée par l'ADIL 24.

Cette animation se double d'un accompagnement technique assuré par l'existence de trois espaces info énergie administrés par le CAUE 24, le PACT Dordogne et le PNR Périgord Limousin.

Ces trois structures ne se limitent pas à un accompagnement sur la simple problématique de la rénovation énergétique. Elles assurent auprès des collectivités et des bailleurs des prestations techniques pour aborder au plus près du territoire l'enjeu du logement.

Volontaire et solidaire, la politique logement du Département de la Dordogne s'est doté depuis 2006 d'un service de l'habitat chargé de coordonner l'ensemble des Plans (PDH, PDALPD, Schéma des gens du voyage) et de veiller à la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre.

La réussite de cette politique co-construite avec l'Etat passe aussi par l'implication et l'appropriation des objectifs par les partenaires du Département : les collectivités, les associations, les bailleurs sociaux publics et privés et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier, qu'ils en assurent les travaux, le financement ou la vente.



# Projets 2014

---

Dès la première édition, la méthode de construction du rapport de développement durable s'est appuyée sur des rencontres avec les directions, services ou pôles. Ces échanges sont basés sur un questionnaire et sont établis avec l'autorité hiérarchique. Cette autorité peut être accompagnée par des agents si elle le souhaite. L'objectif était de rencontrer sur 3 ans toutes les entités constituant le Conseil général. Seuls trois services n'avaient pu être visités : les affaires européennes et la coopération décentralisée – la prévention des risques, l'hygiène et la sécurité – la commande publique et des marchés.

En plus de ces trois entretiens, la quatrième année est celle de la rencontre individualisée avec l'ensemble des directeurs généraux afin de parfaire l'analyse du bilan.

En parallèle à ces rendez-vous, un questionnaire en ligne est transmis à tous les services qui ont fait l'objet d'une rencontre. Cette année, nous comptabilisons 8 retours : pôle personnes handicapées – pôles PMI/Actions de santé – pôle territoire (DRPP) – direction des bâtiments départementaux – service de l'habitat – service de l'aide aux communes – pôle patrimoine (réfèrent développement durable pour la Direction de l'Education et de la Culture) – service du tourisme et du développement touristique.

Ces entretiens individualisés et ce questionnaire en ligne permettent, entre autre, aux services de signaler des projets qu'ils ont lancé en 2014.

D'autres services ont profité de la relecture du bilan de leur projet pour en proposer d'éventuel nouveau pour cette édition.

La liste qui suit est le résultat de ces différentes sources. Elle n'est pas classée volontairement par items. Ces projets relèvent du développement durable et ils ont donc forcément à minima un impact sur trois d'entre eux.

### **1. L'étude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne**

Chaque année, l'Observatoire Départemental de l'Habitat conduit plusieurs études spécialisées. L'étude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne est l'une des deux attendues pour fin 2014.

Cette étude consiste en : l'identification de l'ampleur des dysfonctionnements des copropriétés en Dordogne ; la lutte pour la rénovation thermique des logements ; la prévention des risques de fragilisation ou de déqualification de nouvelles copropriétés.

Elle comporte un objectif de cartographies à réaliser (localisation des bâtiments) et des objectifs de réalisation de 127 diagnostics d'insalubrité des copropriétés ou de leur évaluation énergétique.

Le prestataire doit présenter un état détaillé de chaque problématique rencontrée afin de permettre une intervention/ou non, par les EPCI ayant compétence habitat.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Localisation des copropriétés dégradées et de leurs occupants poches de précarités              |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Préconisations techniques pour réduire les factures énergétiques des ménages. |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Amélioration de l'environnement intérieur des logements  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Baisse des consommations d'énergie  |
| La lutte contre le changement climatique : Amélioration de la maîtrise des consommations d'énergie  |
| <b>Gouvernance</b> : Comité de suivi avec l'ensemble des partenaires  |

INDICATEUR de suivi : le nombre de diagnostics à réaliser



## **2. L'étude préalable à la mise en œuvre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat en Dordogne**

Cette étude est la seconde commandée par l'Observatoire pour l'année 2014. Elle consiste en la réalisation d'un diagnostic détaillé du territoire pour localiser les poches de précarité énergétique. Elle doit aussi apporter des réponses concrètes pour traiter cette précarité énergétique dans le cadre des plans et schémas départementaux.

L'étude doit donc localiser la population "cible". Elle doit croiser ces données avec les données sociales, démographiques, de mobilité et les modes d'habiter. Elle doit diagnostiquer les problématiques et y apporter des actions à mettre en œuvre.

Son rendu est attendu pour la fin de l'année 2014.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Localisation des poches de précarités   |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Informations sur le lien entre la précarité énergétique, le mode de chauffage, la mobilité par rapport transport et l'évolution des coûts énergétiques en Dordogne. |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Amélioration de l'environnement intérieur des logements  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Baisse des consommations d'énergie  |
| La lutte contre le changement climatique : Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre  |
| <b>Gouvernance</b> : Comité de suivi avec l'ensemble des partenaires  |

### 3. Amélioration des performances énergétique des bâtiments C et E de l'hôtel du département

Des travaux ont été engagés en 2014 sur deux bâtiments de l'hôtel du département. La direction des affaires financières, les services de l'assemblée, celui du contentieux, la reprographie, le Comité des Œuvres Sociales ainsi que certains services de la Préfecture sont situés dans ces bâtiments.

Ces travaux visent à améliorer la consommation énergétique de ces bâtiments ainsi que la qualité de leur air intérieur. Pour ce faire trois axes ont été privilégiés :

- l'isolation par l'extérieur afin d'améliorer l'enveloppe thermique et ainsi limiter les déperditions énergétiques
- l'installation d'une ventilation double flux pour faciliter le renouvellement de l'air intérieur
- la bio-climatisation des bâtiments par le recours à la méthode du rafraîchissement adiabatique (rafraîchissement de l'air basé sur l'évaporation de l'eau)

|  |
|--|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : ...  |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Réduction des consommations énergétiques |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments                                   |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ...  |
| La lutte contre le changement climatique : Réduction des émissions de Gaz à Effet de serre générées par les bâtiments                      |
| <b>Gouvernance</b> : convention avec l'Etat  |

INDICATEURS de suivi : planning et respect des coûts

#### **4. Actions collectives menées dans le Pôle: éducation à la santé auprès des jeunes et en écoles maternelles**

Le service PMI (Protection Maternelle et Infantile) a développé des interventions dans les écoles maternelles auprès des élèves de moyenne section. Ces interventions portent les principes de base d'hygiène de vie. Actuellement, seules les Unités Territoriales de Bergerac, Mussidan, Hautefort et Nontron proposent ce service. Le souhait du pôle PMI/actions de santé est d'étendre ce type d'interventions sur tout le département et de toucher un maximum de jeunes enfants.

Cette action devrait, à l'avenir s'étendre auprès d'un public non scolarisé. Les foyers de jeunes et les centres de formations professionnelles sont les lieux à privilégier. De même, des interventions similaires sont à développer auprès d'un public présentant un handicap.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Action sur tout le territoire                         |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :<br>Sensibilisation sur la nutrition |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Education aux principes de base de l'hygiène de vie                                      |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ...   |
| La lutte contre le changement climatique : ...  |
| <b>Gouvernance</b> : partenariat avec l'Education Nationale   |

INDICATEURS de suivi : Nombre d'élèves assistant aux séances. Pour les écoles maternelles, questionnaire avant et après les séances

### 5. Schéma départemental des aires de covoiturage :

Le Département est compétent pour organiser sur son territoire les transports collectifs non urbains de personnes.

Le Conseil Général de la Dordogne a donc décidé d'élaborer un schéma départemental des aires de covoiturage, avec pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique. Cet essor repose sur deux axes :

- La création d'aménagements sécurisés, équipés et balisés pour répondre aux besoins des usagers
- La mise à disposition d'un espace internet pour mettre en relation les offres périgourdines de covoiturage

2014 correspond à la mise en service de la première aire départementale de covoiturage à la sortie de l'échangeur de l'A89 sur la commune de LA BACHELLERIE.

|  |
|--|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Disposition des aires sur tout le département  |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :<br>Promouvoir le covoiturage |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Accroissement des liens et échanges sociaux                                       |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Réduction des besoins en carburant                         |
| La lutte contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet par le transport individuel                  |
| <b>Gouvernance</b> : travail interne à un service  |

## 6. Schéma départemental des aires de repos :

Le Conseil Général de la Dordogne a élaboré un schéma départemental des aires de repos avec pour objectif une meilleure répartition des aires sur le territoire et un redéploiement des moyens de gestion pour assurer une meilleure qualité d'entretien et de service.

Le réseau routier ainsi que ses annexes contribuent à la valorisation de l'accueil touristique du Département de la Dordogne. Ce schéma s'inscrit dans cette perspective d'offrir des espaces d'arrêt temporaire, aux touristes, en correspondance avec la qualité de notre patrimoine. L'inventaire réalisé en 2014 fait état de 59 aires à conserver. Les besoins sont estimés à 68 aires sur l'ensemble du territoire. Il convient donc à l'avenir de réaliser ou d'identifier 9 nouvelles aires.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Répartition des aires sur tout le département |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : ---                         |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Sécurisation des aires de pique-nique  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ---   |
| La lutte contre le changement climatique : ---  |
| <b>Gouvernance</b> : travail interne à un service   |

## 7. Charte départementale des arbres d'alignement

Le Département gère un patrimoine arboré fort de 12.000 arbres d'alignement sur les routes départementales, en s'appuyant sur un plan de gestion et un cahier des charges spécifiques.

Le Conseil Général de la Dordogne a décidé d'élaborer une charte des arbres d'alignement sur les routes, villes et villages afin de renforcer les outils de protection et de valorisation de ce patrimoine arboré à forte valeur patrimoniale, culturelle, esthétique, historique et économique.

Cette charte fixera donc les pratiques qui devront être mises en place par chaque acteur concerné intervenant sur le domaine routier, à savoir les élus, les services techniques, les entreprises, les concessionnaires...

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Gestion hétérogène sur tout le territoire               |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :<br>Formation à de nouvelles pratiques |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Amélioration de la sécurité des agents élagueurs   |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Amélioration de la protection des arbres d'alignement               |
| La lutte contre le changement climatique : Préservation d'espèces stockant le carbone.  |
| <b>Gouvernance</b> : travail interne à un service   |

## 8. La Prévention des Risques liées à l'Activité Physique (PRAP)

Ce projet a été lancé en 2014. L'objectif est d'amener l'agent à réfléchir sur les façons dont il peut améliorer ses conditions de travail quotidiennes. L'agent doit devenir acteur de son propre poste, et force de proposition.

Ce projet est phase test cette année. Trois collèges, deux centres d'exploitation et la BDP l'expérimentent. Il perdurera en fonction de sa pertinence vis-à-vis des agents impliqués.

La formation est effectuée par un formateur interne. A ce jour, 4 agents du Département ont été préparés à cette fonction.

Afin d'enclencher une dynamique collective, l'ensemble des agents d'un service participe aux deux jours de cette PRAP. Elle est tout d'abord préventive pour amener l'agent à porter un regard objectif et critique sur son travail. Ensuite, elle devient participative pour pousser l'agent à réfléchir aux façons ou aux manières d'améliorer les choses.

La procédure et les priorités ont été définies en lien avec la DRH et le médecin du travail. A terme, les services devront être volontaires mais un ciblage demeurera en fonction de : l'accidentologie et de l'absentéisme. Si dans les deux cas, les données sont négatives, la formation s'imposera au service.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Promotion de la dynamique participative au sein d'un service                                      |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Modification des gestes de travail (dérochage par les élèves dans les cantines) |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Amélioration des conditions de travail   |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : Réduction de l'usage de produits nocifs   |
| La lutte contre le changement climatique : ---  |
| <b>Gouvernance</b> : travail en transversalité interne  |

INDICATEURS de suivi : nombre de maladies professionnelles, d'accident du travail et de certains types de maladie (comme la lombalgie), le ratio nombre d'agents formés / nombre d'agents.

### 9. La clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Au début de son instauration, la clause d'insertion sociale demeurait exclusivement réservée aux marchés dont l'enveloppe de travaux était supérieure à 2 millions d'Euro.

Cette clause s'étend désormais aux travaux routiers, d'entretiens des espaces verts et à ceux des bâtiments. Cet élargissement est devenu possible en affectant un agent en permanence sur le suivi de cette clause. Il est plus aisé maintenant de s'assurer du bien fondé et du respect par les entreprises de cette clause.

De plus, cette clause est utilisée comme une obligation d'exécution de travaux et non plus comme un moyen d'offrir des heures d'activité à des personnes en insertion.

Le public cible demeure celui en insertion et les tâches privilégiés sont celles nécessitant une main d'œuvre peu ou pas qualifiée. L'objectif est de remettre ce public en situation d'emploi.

A titre d'exemple, le marché de la construction de Lascaux 4, qui s'étend sur 2 ans, comporte ainsi un lot de 18 000 heures qui devrait permettre le recrutement de 20 personnes en insertion

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : ---                   |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : --- |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Réinsertion d'un public éloigné de l'emploi              |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ---                               |
| La lutte contre le changement climatique : ---  |
| <b>Gouvernance</b> : travail en transversalité interne  |

INDICATEURS de suivi : Nombre d'heure annuelle, nombre de clauses signées dans l'année, nombre de personnes bénéficiant de cet accompagnement annuellement



### **10. L'appel à projet solidarité internationale**

Cet appel à projet est ouvert aux associations périgourdines qui accompagnent des projets dans les pays en développement. L'objectif est de poursuivre l'aide mais en cadrant mieux le dispositif et en ciblant qualitativement les projets. Les actions soutenues peuvent être diverses et variées. Elles ont pour obligation de s'inscrire dans au moins un des 9 domaines référencés.

La grande majorité des projets est soutenue annuellement, certains se déroulent sur trois ans. Une sélection est soumise à la commission des élus en charge de la COD. C'est elle qui valide les choix présentés.

Leur évaluation est en cours. Elle se réalise autour des thèmes couverts, les pays, les zones géographiques ainsi que la place des jeunes dans le projet.

|   |
|---|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Promotion de la solidarité internationale                             |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Soutenir des projets favorisant les circuits courts |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Soutenir la mobilité des jeunes vers l'internationale  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ---   |
| La lutte contre le changement climatique : ---  |
| <b>Gouvernance</b> : sélection par le service   |

INDICATEURS de suivi : en cours de collecte

### **11. Coopération décentralisée avec l'Ouzbékistan**

L'objectif de ce projet est de montrer l'intérêt de protéger un patrimoine architectural classé menacé afin qu'il devienne un enjeu de développement pour le territoire sur lequel il se situe.

En raison d'un savoir-faire en valorisation de son patrimoine et d'entreprises périgourdines spécialisées, le Département s'est engagé en Ouzbékistan.

Le projet a porté sur l'encadrement d'un chantier école autour d'une équipe mixte et pluridisciplinaire. Ce chantier a permis de relancer un artisanat et un savoir-faire local qui tombaient en désuétude (céramiste). Le choix de la mixité a apporté un autre regard sur la place de la femme dans la société ouzbèke. L'après chantier est aussi tout important car il doit amener la population à porter un autre regard sur les éléments de son patrimoine. Le site est maintenant sanctuarisé et doit être un exemple dont l'Ouzbékistan pourra s'inspirer. La population a été associée au projet afin de faciliter son appropriation et ainsi favoriser la conservation, la sanctuarisation et la valorisation du site.

Le projet de chantier s'est étendu sur 3 ans et il s'est clos cette année. Une exposition est actuellement en itinérance en Ouzbékistan. Elle sera programmée ultérieurement en Dordogne.

Ce projet a été aussi suivi par l'université de Bordeaux 3 dans le cadre de son programme de suivi de l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine humain.

|  |
|--|
| La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : Echange international  |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : Valorisation de savoir-faire traditionnelle                                  |
| L'épanouissement de tous les êtres humains : Participation à l'essor de la condition féminine  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : ---  |
| La lutte contre le changement climatique : Suivi de l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine humain  |
| <b>Gouvernance</b> : comité de pilotage constitué du Conseil général, de l'autorité locale, de l'Unesco, du ministère de la culture ouzbèke ainsi que de l'ambassade de France |

INDICATEURS de suivi : ceux demandés par le Ministère des Affaires Etrangères



COPÉRION SOCIAL - PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES - ENRICHISSEMENT - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

SITUATION EN MATIÈRE DE  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**  
DU DÉPARTEMENT  
DE LA DORDOGNE



Conseil Général  
**Dordogne**  
www.cg24.fr



Direction de l'Agriculture et de l'Environnement